

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME – M. Vincent GUILLON – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – M. Jean-Michel ISSAKIDIS (adjoints) – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Jean BERNICOT – M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – M. Daniel ROMAN – Mme Christine VALLETTE – Mme Aurélie JUILLET – Mme Sabine BESNARD – M. Jean Marie LEBRETON – Mme Suzanne EGAL – M. Clément RAINGEARD – Mme Héloïse WAECHTER (Conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSÉS – PROCURATION

Mme Béatrice BERTHOD	a donné pouvoir à	Mme Laure COTTIN
Mme Jane-Marie HERMANN	a donné pouvoir à	M. Jean-Michel ISSAKIDIS
Mme Marie DENAISON	a donné pouvoir à	M. Daniel ROMAN
Mme Camille FAULQUE	a donné pouvoir à	M. Philippe GEVREY
Mme Geneviève JOIE	a donné pouvoir à	M. Louis LE PIVAIN
Mme Paola PILICHIEWICZ	a donné pouvoir à	M. Didier HOFFMANN
Mme Marie BRENIER	a donné pouvoir à	M. Vincent GUILLON
M. Roger LEVESQUE	a donné pouvoir à	Mme Christine VALLETTE
Mme Emmanuelle PELE	a donné pouvoir à	M. Roland de HEAULME
M. Jean-Philippe OLIER	a donné pouvoir à	Mme Pauline BILLAUDEL
Mme Danièle HARAN	a donné pouvoir à	M. Clément RAINGEARD

ABSENTS : /

M. Pascal MOSSE
M. Antoine BEIS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. LEBRUN désigne M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN comme secrétaire de séance.

M. LEBRUN : « Nous commençons par l'approbation de trois procès-verbaux des Conseils municipaux des 18 janvier 2018, 12 avril 2018 et du 29 mai 2018. Et après ça, nous aurons rattrapé tout le retard. Sachant qu'il y en a un des trois qui a eu un problème d'enregistrement. C'était au moment du DOB, celui de janvier, où nous avons demandé aux uns et aux autres de fournir les interventions qu'ils ont pu faire. Nous approuvons les trois dans la foulée. »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JANVIER 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 18 janvier 2018.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 12 avril 2018.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MAI 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 29 mai 2018.

1 - LEGS A TITRE UNIVERSEL – MONSIEUR BAGHDADIAN – ACCEPTATION D’UN DON GREVE D’UNE CONDITION

M. LEBRUN : « Il s’agit ici d’accepter un legs à titre universel qui nous a été fait par un Viroflaysien. Nous allons passer ce legs en délibération parce qu’il est grevé d’une condition que nous entretenons sa sépulture sans limitation de délai. Parfois cela peut être quelque chose d’important au niveau du legs. L’autre point c’est que la Commune est légataire à titre universel à condition également de recéder le legs sur les biens mobiliers à une personne qu’il a nommément citée dans son testament. La Ville de Viroflay sera titulaire de ses biens immobiliers. C’est une petite maison à Viroflay et l’autre personne sera légataire universel de ses biens mobiliers et de ses avoirs bancaires. A priori, en termes de dette ça devrait bien se passer. C’est assez particulier parce que ce sont des personnes qui avaient été propriétaires dans le temps. Il y a une sorte d’échange qui s’est produit et je voulais en profiter pour dire que ce n’est pas si fréquent que ça de recevoir des legs. J’en profite pour dire à tous ceux qui sont ici que s’ils connaissent des personnes qui ne savent pas quoi faire de leurs biens après leur succession ils n’ont pas à hésiter un seul instant, nous en ferons bon usage. Si vous m’y autorisez je signerais donc chez le notaire très prochainement. »

M. RAINGEARD : « Je voulais juste savoir si vous aviez eu un état successoral ? Parce qu’en fait, vous nous dites qu’au niveau des dettes que cela ne devrait pas poser de problème, je vous fais confiance. »

M. LEBRUN : « Je ne pense pas que nous avons eu un état successoral complet. Nous avons eu des discussions avec le notaire. Nous avons prévu une signature dans les jours qui viennent. Il a fait son travail et n’a pas remarqué de choses qui pourraient être gênantes. Si cela avait été le cas, il nous l’aurait signalé. Si jamais cela devait surgir, même si vous m’autorisez à signer pour accepter le legs, je regarderais à deux fois. Mais il n’y a pas de raison. »

Madame ÉGAL : « Quels droits de succession seront payés respectivement par la Ville et par le couple héritiers ? »

M. LEBRUN : « Par la Ville il me semble que c’est aucun. C’est zéro pour la Ville parce que c’est un legs au profit d’une collectivité donc il n’y a pas de droits ; et pour les autres, je ne sais pas. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L’UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ACCEPTE ce legs et l’obligation d’entretien susmentionnée.

2 - AVENANT AU PROTOCOLE D’ACCORD RELATIF A LA CESSION A YVELINES AMENAGEMENT DES ACTIONS DE LA SARRY 78

M. ISSAKIDIS : « Il s’agit d’approuver un avenant au protocole d’accord relatif à la cession d’actions de la Ville au sein de la Sarry 78 à destination d’Yvelines Aménagement. Pour retracer brièvement l’historique de cette délibération, il s’agit de 1 300 actions que la Ville

avait acquises en mars 2009 auprès de la Sarry 78 qui ont été cédées en février 2016 au travers d'un protocole d'accord dont l'avenant dont nous parlons est une extension. Elles ont été cédées à la SEM Yvelines Aménagements, poursuivie au cours de l'année 2016, toujours par l'accord que nous avons donné pour la fusion entre la Sarry 78 et la SEM Yvelines Aménagement. C'est une délibération de fin mai 2016. Et tout ça en préparation de la fondation d'une société qui s'appelle Citallios que tout le monde connaît et qui est le regroupement des quatre sociétés d'économie mixte en 2016, des Yvelines et des Hauts-de-Seine à savoir : la SEM 92, Yvelines Aménagement, Semercli et la Sarry 78. Tout cela nous l'avons validé en 2016, et par précaution une disposition annexe avait été intégrée. Celle-ci a permis de se mettre en conformité comptable à l'échéance de la connaissance d'un certain nombre de résultats financiers et comptables de ces actions que nous possédions à cette époque-là. Ce qui vous est proposé ici c'est de solder définitivement cette opération de cession d'actions dont le montant au profit de la Ville est de 12 000 €. »

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le projet d'avenant au protocole d'accord relatif à la cession, à Yvelines Aménagement des actions de la Sarry 78.

3 - FIN DU CONTRAT D'ADHESION DE LA VILLE AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' METROPOLE

M. de HEAULME : « La Ville de Viroflay avait décidé comme vous vous en souvenez, en novembre 2015, d'adhérer au syndicat mixte Autolib' Métropole en vue du déploiement de stations Autolib sur le territoire communal. Cela fait quelques mois que nous nous interrogeons sur les difficultés financières qui semblaient poindre. Nous avons un peu de mal au sein du syndicat à comprendre les comptes. Nous sentions que cela n'allait pas très bien et qu'il y avait un peu de tirage entre la Ville de Paris et M. Bolloré. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le syndicat et le gel de l'investissement concernant le déploiement des stations, il nous semble préférable de se retirer de ce syndicat mixte. Je vous rappelle qu'aucune station n'a été installée sur la Ville de Viroflay, c'est très important de le savoir. Nous l'avons envisagé ici même. Aucune cotisation n'a jamais été demandée à la Ville de Viroflay pour son adhésion au syndicat, donc il est proposé au Conseil municipal de mettre fin à cette convention qui concernait le déploiement du service Autolib et autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. »

M. LEBRUN : « C'est vrai qu'à l'époque nous n'avions pas connaissance du déficit prévisionnel ou réalisé. Lorsque nous en avons eu connaissance, j'ai tout de suite considéré qu'il fallait suspendre le projet d'implantation d'une station et nous avons fait un courrier dans ce sens. C'était déjà un déficit de l'ordre de 176 M€ je crois à l'époque. Et maintenant on parle de 288 M€ environ dont à peu près 60 M€ uniquement couverts par la société Bolloré contractuellement. »

Mme ÉGAL : « Nous sommes bien d'accord, il faut sortir de cette adhésion et quand bien même nous devrions payer les trois années de cotisation, cela ne justifie pas pour poursuivre l'adhésion à cette association. Par contre, nous voulions vous rappeler notre demande de vouloir installer des prises de rechargement pour les véhicules électriques sur la Commune.

Ces deux projets initialement étaient liés. Il y avait une opportunité de lier les deux approches et nous souhaiterions que la Ville continue à avancer sur ce projet-là. »

M. de HEAULME : « Effectivement, il y avait un projet de prises publiques dans ce cadre-là. Nous avons d'autres projets de prises notamment à Verdun où elles sont déjà prévues depuis l'origine du projet. Actuellement, ce qu'il faut savoir c'est que les différents acteurs permettant de trouver comment financer, et surtout comment vont être payées les consommations, sont en train de se mettre en musique. Nous attendons un peu. Nous regardons clairement qui fait quoi, ce qu'il se dégage, avant de se précipiter vers l'un ou l'autre avec des systèmes plus ou moins efficaces, plus ou moins clairs. Il faut être bien conscient que la prise électrique gratuite sur le réseau public n'a pas de raison d'être. Il faut un système alimenté qui puisse être payé dans des conditions à définir et qui fonctionne. Donc, oui c'est prévu mais pour l'instant nous n'avons pas encore le bon interlocuteur. Il y en a une qui vient d'être installée dans le parking de la mairie parce que nous avons des véhicules électriques et là, c'est une prise qui est accessible par le personnel pour les véhicules électriques de la Ville. Donc là, il n'y a pas ce genre de problème. Une autre est installée au service technique également pour les véhicules électriques de la Ville et une autre dans le parking du centre-ville. La première place, à droite en entrant, c'est une prise électrique installée depuis au moins un an, sachant que de temps en temps s'y garent des voitures qui ne sont pas forcément électriques. Et je crois qu'il y en a une quatrième dans le parking de la bibliothèque qui a été installée par Q-park. »

M. LEBRUN : « Donc pour l'instant, trois modèles, pour quatre prises différentes. Deux purement publiques, mais internes au service de la Ville, une de Q-Park dans la bibliothèque et une autre qui a été installée via une entreprise qui est localisée sur Viroflay, qui s'occupe de « roaming », d'itinérance électrique sur l'ensemble de la France. C'est un test qui fonctionne. »

Mme ÉGAL : « Juste pour comprendre, y a-t-il un système de facturation ou est-ce gratuit ? »

M. de HEAULME : « Pour l'instant, c'est du test. Pour celle qui se trouve dans le parking du centre-ville, je n'en ai aucune idée. Je ne pense pas qu'il y ait de facturation particulière. Je crois que nous avons des cartes pour venir se brancher. Nous devons en avoir encore quelques-unes de disponibles. Nous n'avons pas fait une grosse publicité autour de ça pour l'instant et dans la bibliothèque c'est gratuit aussi. »

M. RAINGEARD : « Je le dis en toute liberté, je n'ai pas d'action, pas de part, pas de participation, aucun intérêt, mais si la Mairie cherche un interlocuteur spécialisé dans le domaine j'ai des contacts. »

M. LEBRUN : « Nous vérifierons. Qui installe des prises ? »

M. RAINGEARD : « Qui installe et qui sait mettre en place les systèmes de paiement ? »

M. LEBRUN : « L'entreprise dont je parlais tout à l'heure est une entreprise qui se charge de faire une sorte de chambre de compensation de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble des réseaux. Il y a des réseaux Autolib' mais aussi tout un tas d'autres réseaux. De manière à faire en sorte que nous n'ayons pas un abonnement avec douze acteurs si on va de Paris à Lille, par exemple pour recharger sa voiture. Mais on est preneur de toute information. Il n'y

a aucune commission d'apport d'affaires ni quoi que ce soit. À la rigueur, une carte pour une recharge gratuite dans le parking de la bibliothèque. Donc nous décidons de sortir d'Autolib.

M. HOFFMANN : « Je suis adepte effectivement de solutions alternatives de déplacements notamment électriques, mais vous venez de souligner que nous nous retirions du syndicat Autolib' au moment où Autolib' va s'arrêter. Cependant le syndicat n'est pas dissous pour autant. Sauf erreur de ma part, il y a bien des projets mais il me semble pertinent de se retirer avant de voir ce qui va en sortir. »

M. LEBRUN : « Le syndicat a voté la résiliation du contrat avec l'entreprise industrielle en question. Et un syndicat « dix sous », ce n'est pas cher pour 288 M€. Roland de Heulme me signale dans le creux de l'oreille que le syndicat continue à gérer aussi le Vélib', qui est aussi un vrai succès... »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la fin du contrat d'adhésion de la Ville au syndicat mixte Autolib' Métropole.

4 - APPEL A PROJETS DE SOUTIEN DEPARTEMENTAL AUX MAISONS MEDICALES

M. GUILLON : « Constatant dans le département des Yvelines une diminution du nombre de médecins généralistes conjuguée à une hausse de la population, le Conseil départemental des Yvelines a décidé le 30 juin 2017, de mettre en œuvre une politique visant à améliorer l'offre de santé dans les Yvelines et ainsi enrayer la désertification médicale. Dans un premier temps, à partir de l'été 2017, les communes bénéficiaires de cette politique qui permettra notamment de créer ou de maintenir des maisons médicales ou des centres médicaux, étaient situées dans les secteurs ruraux du département ou avait au moins un quartier reconnu politique de la Ville. Mais en mars 2018, suite à un plan gouvernemental pour l'égal accès aux soins, initié en octobre 2017, l'ensemble des agences régionales de santé ont actualisé et considérablement augmenté ce que l'on appelle, les « zones d'intervention prioritaire », en abrégé les ZIP. De telle manière qu'en Île-de-France, la population des territoires concernés par ce nouveau classement est passée de 7 à 37 %. Viroflay est donc maintenant situé dans une zone d'intervention prioritaire. Ce classement rend éligible la Ville à titre exceptionnel et, par dérogation, à répondre à l'appel à projet du Conseil départemental des Yvelines. Appel à projets doté d'une enveloppe de 18 M€. Ce classement nous ouvre aussi la possibilité de bénéficier d'une subvention de la part de l'agence régionale de santé. Subvention que nous allons bien évidemment solliciter et qui pourrait venir en atténuation du montant versé par le Conseil départemental. Par ailleurs, et c'est tout aussi important, les professionnels de santé et notamment les médecins généralistes qui souhaiteraient s'installer à Viroflay pourraient bénéficier d'aides à l'installation ainsi que d'une permanence pour les renseigner sur les différentes aides. Depuis quelques jours, nous disposons de quelques éléments statistiques concernant Viroflay. Tout d'abord, Viroflay compte plus de personnes âgées de 75 ans et plus que dans les Yvelines. La moyenne des personnes de 75 ans et plus dans les Yvelines est de 7,3 %. A Viroflay elle est de 9,4 %. Et les personnes situées dans cette tranche d'âge sont nettement plus bénéficiaires de soins que

les autres. Pour ce qui concerne les médecins généralistes, Viroflay a perdu, selon l'agence régionale de santé, 1/3 de ses médecins depuis 2009 et pour ceux actuellement en exercice, on parle de médecine générale, près de la moitié d'entre eux prendront leur retraite dans les cinq ans à venir. On fait donc face, à Viroflay à un effet ciseau. Augmentation du nombre de bénéficiaires des soins et diminution de l'offre de santé, notamment en médecine générale. Mais ces éléments statistiques sont très partiels, ils seront complétés par une étude très détaillée qui concernera aussi la situation et l'évolution prévisible des médecins spécialistes ainsi que l'ensemble des professionnels de santé : les infirmières, les kinésithérapeutes par exemple. Cette étude demandée par la Ville sera pilotée par l'union régionale des professions de santé et l'agence régionale de santé. Elle se déroulera à partir de l'automne prochain, en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé de Viroflay et ses résultats devront nous permettre d'envisager d'autres pistes d'actions. Mais pour en revenir au cabinet médical Marivel, vous le connaissez, il est situé en centre-ville dans des locaux accessibles aux personnes handicapées. Dans ce cabinet médical, travaille une équipe constituée de trois médecins généralistes que l'on peut qualifier de permanent, complété de trois autres médecins qui effectuent des remplacements. Il y a également une infirmière, une sage-femme, une kinésithérapeute qui est également psychologue et une secrétaire. Ces derniers mois, les contacts entre l'équipe du cabinet médical et la Ville se sont intensifiés au motif que deux des médecins permanents souhaitent prochainement faire valoir leur droit à la retraite. Il faut aussi savoir que les trois médecins permanents et la kinésithérapeute psychologue sont à eux quatre propriétaires des locaux de l'ensemble du cabinet médical par l'intermédiaire de deux sociétés civiles immobilières. Le Conseil départemental des Yvelines, si notre dossier est accepté, pourrait acquérir ces locaux pour ensuite les louer aux professionnels de santé. Il faut savoir que la location d'un local correspond bien, aujourd'hui, à l'approche des jeunes professionnels de santé. C'est un aspect fondamental du projet. La mise à disposition d'un local, même avec un loyer modéré, ne suffit pas à garantir l'arrivée de nouveaux professionnels de santé. Il faut pouvoir aussi s'appuyer sur un projet de santé porté par une équipe médicale et paramédicale. Projet auquel pourront se joindre de nouveaux professionnels et maintenir ainsi l'activité de ce cabinet médical au service des Viroflaysiens. L'une des perspectives est que les jeunes généralistes effectuant des remplacements dans ce cabinet médical, ou que des internes en médecine en stage, envisagent de succéder aux deux futurs retraités. Dans l'intérêt de leurs nombreux patients, la pérennité du cabinet médical Marivel est vivement souhaitée par l'ensemble de l'équipe de professionnels de santé qui y travaillent. Équipe qui adhère pleinement à cette réponse à l'appel à projets préparée par la Ville de Viroflay et que nous avons élaborée, évidemment, en concertation étroite avec eux. Nous avons travaillé, les élus et les services dans des délais courts. Pour constituer ce dossier, dont la date limite de dépôt, est fixée au 30 juin, c'est-à-dire demain en jour ouvrable. Il convient dès lors que le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer un dossier de projet de maison médicale auprès du Département. »

Madame ÉGAL : « Nous ne pouvons qu'être favorables à cette démarche puisque nous avons été l'écho de nombreuses fois de l'inquiétude des Viroflaysiens à avoir des difficultés à trouver sur la Ville des médecins généralistes. Effectivement, comme vous le constatez, ces médecins vieillissent et vont bientôt partir. Nous sommes favorables à cette démarche »

M. LEBRUN : « Une explication de vote donc. »

M. RAINGEARD : « Juste une observation plutôt des remerciements parce que c'est un projet particulier dont nous nous sommes fait écho et dont nous avons parlé à plusieurs

reprises ensemble. Je vois qu'il avance favorablement et que tout le travail a été fait par la Mairie donc, merci beaucoup. »

M. LEBRUN : « Il est rendu possible aussi par le fait que le Conseil départemental s'engage de façon forte sur le plan financier. Si ce n'était pas le cas, les Communes auraient du mal à porter des projets comme celui-là, seules. Ce n'est pas gagné parce que c'est un appel à projets, donc il y aura peut-être beaucoup de projets qui vont arriver, l'enveloppe financière n'est pas forcément extensible. »

M. ISSAKIDIS : « Je voulais juste porter à votre connaissance un élément financier de cette initiative qui a malheureusement conduit à un échec face à une demande qui avait été formulée par l'association des Maires d'Île-de-France : le surcoût des charges de copropriété induit par cette obligation indirecte qui nous est faite, qui va dans un sens que personne ne pourra contester, viendra pénaliser les dépenses de fonctionnement des collectivités qui vont suivre cette initiative. Nous n'avons pas le choix puisque nous sommes en train de réparer quelque chose. Par contre pour les communes, les départements, les collectivités qui sont contraintes par la limitation à 1,2 % de leur budget de fonctionnement et je crois que dans les Yvelines il y a même certaines communes pour lesquelles c'est inférieur ou le département lui-même. J'entends parler par exemple à Versailles de 0,9 %. Cela sera en intégrant les coûts, les charges de copropriété que nous allons devoir payer, que les collectivités devront payer au regard de la mise en place de ce projet qui est indispensable, tout le monde en convient. Il génère quand même encore une fois un équilibre singulier entre des obligations qui sont faites qui tentent de réparer des échecs passés d'aménagements qui se traitent à d'autres niveaux et les conséquences financières à supporter localement. »

M. LEBRUN : « En fait, nous assistons là aussi à l'intervention de collectivités qui agissent en tant que « pompiers ». Nous essayons de compenser comme dans plein d'autres domaines la question de la sécurité urbaine. Nous parlerons de sécurité tout à l'heure et de police. Si les polices municipales ont été créées, c'est parce que nous avons constaté le désengagement de la police nationale dans un certain nombre de ses missions historiques. Nous faisons pareil. Maintenant, nous rentrons dans la question de l'offre de santé. Je pense que nous n'avons pas le choix de le faire, mais cela sera de toute façon une charge parce que, même si les locaux sont ensuite reloués aux médecins, ils seront reloués à des loyers qui seront moins importants que ceux du marché. Donc forcément c'est une forme de manque à gagner pour les collectivités. Nous avons l'habitude, nous sommes sur le terrain donc nous savons ce qu'il faut faire. Mais nous subissons en même temps tous les autres aléas que nos gouvernements successifs nous font supporter. Ceci étant, ce que nous disons là est peut-être un peu négatif mais c'est un point essentiel : les collectivités locales savent encore réagir sur ce genre de situations.

J'espère que cela va aboutir positivement. Comme tous les autres Maires qui vont déposer des dossiers, je croise les doigts pour que cela fonctionne. Et je remercie même avant le vote, j'imagine qu'il va être positif, Vincent GUILLON et les personnes qui ont travaillé avec lui, élus et services, pour le travail qui a été fait en un temps record afin d'arriver à défricher le sujet, pouvoir déposer les bons dossiers auprès du Conseil départemental, avoir pris des rendez-vous avec l'ARS et avec tout un tas d'autres acteurs pour essayer de comprendre la problématique, pour aller jusqu'au bout en évitant de faire un faux pas ; parce que là-dessus, je ne vais pas dire que nous innovons mais nous marchons quand même un peu sur des œufs.»

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la candidature pour la reprise d'une maison médicale territoriale à Viroflay dans le cadre de l'appel à projets de soutien départemental aux maisons médicales, lancé par le Département des Yvelines le 30 juin 2017.

5 - DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE SITUEE ENTRE LA RUE JOSEPH BERTRAND ET L'AVENUE DE LA PEPINIERE

M. LEBRUN : « Vous êtes au courant que dans la zone d'activité de la rive droite, dite la Pépinière, sont en train d'être construits une cuisine centrale qui devrait être livrée dans les semaines qui viennent, un bâtiment d'activité et deux cellules dites artisanales pour des artisans locaux. La cuisine centrale face à Mettler Toledo, un restaurant inter-entreprises qui sera financé et par Mettler Toledo et par le groupe Savencia. Entre les deux passera une route, qui desservira ces différents équipements. Ce ne sera pas une rue qui sera très empruntée, mais comme c'est une nouvelle rue qui sera dans le domaine public de la Ville, il s'agit de lui donner un nom. Pourquoi le faire maintenant alors que la rue ne sera créée que dans un an ? Parce qu'il se trouve que nous allons rééditer le plan de Viroflay dans les semaines qui viennent et ce plan est édité pour trois ans. Si nous l'éditions alors que nous allons créer une rue dans les mois qui viennent, c'est un peu dommage. De ce fait, il vous est proposé de donner un nom à cette rue ce soir afin que le plan puisse être édité pour la rentrée de septembre. Dans le rapport, il vous est fait quatre propositions pour lesquelles je proposerai de voter, mais éventuellement il y en aura une cinquième ou une sixième si les quatre qui vous sont faites ne vous agréent pas. Le principe c'est que nous voterons à main levée sur chacune et nous ferons un deuxième tour sur les deux les mieux placées, si aucune n'emporte la majorité.

Je vais donner les quatre noms initiaux qui vous sont proposés. Il y a à la fois de l'historique, du géographique, de la destination, du botanique... Le premier, c'est l'allée du chemin de Montreuil. Il se trouve que le chemin de Montreuil, c'était la rue Joseph BERTRAND, qui s'appelait dans le temps le Chemin de Montreuil qui allait vers Versailles et Montreuil. Nous avons mis Allée du chemin de Montreuil mais cela peut être Rue du chemin de Montreuil, Chemin de Montreuil, la thématique est historique.

Nous revenons à la charge après avoir subi un cinglant échec, un revers sur l'Allée des Maraîchers que nous avons proposé à l'époque d'appeler Allée du Monstrueux. Nous revenons donc à la charge sur la Rue de l'Épinard Monstrueux de Viroflay, cela peut être la Rue du Monstrueux, mais la thématique est l'historico-botanico-gastronomique.

La troisième étant la Rue de Fausses-Reposes, qui donne sur la forêt de Fausses-Reposes.

La quatrième, c'est une proposition de la personne qui se trouve à ma droite et qui serait Allée des Cordons-bleus. Le Cordon-bleu, parce qu'il y aura un restaurant d'entreprise, la cuisine centrale, à côté, et nous avons l'école du Grand Chocolat de Valrhona. Nous avons donc un lieu très marqué cuisine. Et nous avons déjà un chemin du Cordon du côté de la rive gauche. Il y a donc une sorte de fil conducteur.

Voilà les quatre propositions qui vous sont faites. En avez-vous une cinquième ? »

M. HOFFMANN : « Qu'est-ce qui prédestine une rue à s'appeler rue ou allée ? »

M. LEBRUN : « Rien du tout. Il y a une impasse à Viroflay qui s'appelle Avenue Georges Chaumette. »

M. HOFFMANN : « Qu'est-ce qui a présidé au choix de dire que ça serait l'Allée du Chemin de Montreuil ? »

M. LEBRUN : « Il y a une proposition d'allée, de rue, il y a les deux. Nous n'avons pas choisi ni boulevard, ni rocade. »

Mme BESNARD : « Dans ce que vous nous avez proposé, il y a « L'épinard monstrueux de Viroflay ». J'ai peur que les gens n'osent pas prendre cette rue, ou s'il y a un arrêt de bus qui s'appelle comme ça, cela me semble difficile et par contre, il y a quelque chose qui nous dérange dans l'Allée du Chemin de Montreuil, dans la rue des Fausses-Reposes, c'est qu'il y a la rue de Montreuil à Versailles qui n'est pas très loin. Il y a le chemin de Fausses-Reposes qui est aussi à Versailles. Alors, l'Allée des Cordons-Bleus certes, il y a aussi la route du Cordon qui est aussi à Versailles, un peu plus loin qui va vers le haras de Jardy. Donc cela peut prêter à confusion. Les livreurs, avec le GPS, s'ils se trompent et qu'ils ne peuvent pas aller à la cuisine centrale, cela poserait peut-être un problème. Donc, nous avons un peu réfléchi et nous avons pensé à deux noms de personnes célèbres, comme Nelson Mandela ou Simone Veil, par exemple, mais finalement, nous nous sommes dit que la voie était un peu trop modeste pour eux, je vous dis un peu ce à quoi nous avons pensé, parce que ce n'est pas facile. »

M. LEBRUN : « Oui, moi, ça fait quinze jours que je ne pense qu'à ça. »

Mme BESNARD : « Nous, nous sommes revenus à Viroflay et plus localement, nous voulions vous proposer l'Allée des Chevreuils avec la proximité de la forêt comme ils y sont nombreux. Ou une dernière, Rue ou Allée des Offlénies. C'est le nom que vous avez trouvé pour la fête municipale. Nous trouvons que c'est un nom nouveau, qui n'a jamais été utilisé et qui est très poétique. C'est vrai que la villa Offlénies historiquement était côté rive gauche et plutôt près du conservatoire »

M. LEBRUN : « Je note « Allée des Chevreuils » sachant qu'il y aura assez peu d'adresses dans cette rue. Puisque la cuisine centrale sera rue Joseph Bertrand, le restaurant inter-entreprises Rue Joseph Bertrand ou Avenue de la Pépinière, il y aura juste les deux locaux artisanaux qui auront cette adresse-là. L'Allée des Offlénies, j'ai du mal à la sentir... »

Mme BILLAUDEL : « Ça fait un peu moche pour Offlénies : Offlénies, ça mérite mieux. »

M. LEBRUN : « Je vais le mettre en proposition quand même, on verra bien qui votera pour. Vous avez compris que c'était sans enthousiasme, mais je ne vais pas influencer le jury. Donc : Montreuil, Monstrueux, Fausses-Reposes, Cordons-bleus, Chevreuils, Artisans ou Offlénies et après nous mettrons rue ou allée.

Qui est pour :

Montreuil ? 5

Le Monstrueux ? 2

Fausses-Reposes ? 1

Cordons-Bleus ? 7

Chevreuils ? 3

Artisans ? 2

Offlénies ? 0

Donc nous avons Cordons-Bleus qui recueille 7 voix et Montreuil qui en recueille 5.

Nous sommes 20, donc, la majorité absolue, c'est 11. Le deuxième tour se joue entre Cordons-Bleus et Montreuil.

Qui est pour :

Montreuil : 7

Cordons-Bleus : 13

On fait rue ou allée ?

Qui est pour rue ? 3

Qui est pour allée ? 17

Voilà, M. GUILLON, vous pourrez mettre sur le plan « allée des Cordons-Bleus ». Il faudrait que l'on trouve des artisans qui sont dans la cuisine, ça ne serait pas mal ? et que le jour de la rentrée scolaire 2018, on fasse des cordons bleus. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

13 voix pour Allée des Cordons-Bleus

7 voix pour Allée de Montreuil

APPROUVE le nom de « allée des Cordons-Bleus » pour la voie nouvelle située entre la rue Joseph Bertrand et l'avenue de la Pépinière.

6 - SERVICE PUBLIC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE MOBILITES : ACCORD DE LA COMMUNE POUR ETRE INTEGRE DANS LE PERIMETRE

M. LEBRUN : « Nous revenons dans les questions de mobilité et là, il s'agit d'une proposition qui nous est faite par la Région via l'ancien STIF, qui est Île-de-France Mobilité qui souhaite lancer un service public de location de vélos à assistance électrique, sur l'ensemble du territoire d'Île-de-France. Ce serait une concession de service public et la région nous demande si nous sommes favorables à l'inscription de Viroflay. Au départ cela passait par Versailles Grand Parc. Nous avons voté pour Versailles Grand Parc lundi dernier et chacune des Communes peut exprimer une opinion positive ou négative. Pour l'instant, nous vous avons joint un petit support que nous avons reçu de la région. Nous avons relativement peu d'informations. Nous savons que ce serait une location nominative contrairement au Velib, avec lequel on prend un vélo et on le laisse. Tandis que là, c'est un contrat de location qui serait pris par une personne privée qui loue un vélo, qui le remise chez elle et qui ensuite va à la gare avec, le met là, le récupère le soir pour le ramener chez elle et le recharger. Nous ne sommes pas du tout dans le cas de figure où l'on laisse les vélos sur la voie publique où l'on a besoin de bornes de recharge partout. L'idée pour la Région, ce qui est peut-être moins valable que dans d'autres Villes, c'est de faciliter les déplacements domicile – gare, dans des endroits où il y a un peu plus de distance entre les habitations et la gare. Nous, nous avons peu de distance mais nous avons des pentes. L'idée, c'est de dire si nous sommes d'accord pour que la Région nous intègre dans son périmètre.

Mme ÉGAL : « À ce stade, il s'agit d'autoriser la Ville à être partie prenante de l'appel d'offres. Lors de la mise en place à proprement parler il conviendra de s'assurer que les termes de la convention seront réellement mieux bordés que ceux des concessions Autolib, et autoroutières. Nous sommes évidemment favorables au déploiement d'usage des vélos et tout particulièrement en assistance électrique sur notre Commune qui est caractérisée par un relief

important, des rues étroites et une bonne desserte ferroviaire et tramway. Cette démarche devrait être couplée à un développement volontariste sur la Commune, la Communauté d'Agglomération, le Département, de voies cyclables visant à sécuriser l'utilisation du vélo, pour les déplacements au quotidien. Nous avons eu de gros investissements qui ont été faits pour établir des voies cyclables de loisirs dans les Yvelines, mais plus limités en termes de circuits de déplacement. Ce qui signifie des chemins continus et sécurisés. Par ailleurs nous avons plusieurs fois réclamé, notamment lors du réaménagement des espaces publics autour des gares rive gauche et rive droite suite aux travaux du tram, de développer des espaces sécurisés pour le parking des vélos. Ces derniers pourront plus facilement se loger aux abords des gares que les voitures, pour inciter à utiliser des moyens de circulation doux. La réalisation actuelle est insuffisante et demande à être développée. »

M. LEBRUN : « Sachant que la question de développement d'espaces cyclables n'appelle pas le même type de réponse entre le vélo électrique et le vélo traditionnel. Le vélo électrique va potentiellement plus vite que le vélo traditionnel, donc je pense qu'il se fonde davantage dans une circulation comme celle de Viroflay où les voitures vont relativement peu vite. Dans les rues en pentes, les vélos non électriques ne vont pas vite. Les vélos électriques sont plus dans le flux du trafic donc c'est un peu différent. Mais on essaye de le faire autant que possible. L'autre point, c'est la notion des espaces sécurisés dont vous parliez. Jusqu'à présent ils sont relativement peu esthétiques. C'est ce qu'on appelle le Véligo, des sortes de grandes boîtes dans lesquelles on accroche son vélo.

On a une clé ou un système pour rentrer, ce n'est pas très esthétique et il faut pas mal de place pour les positionner. Je pense que sur ce plan, nous verrons lorsque la Région commencera à dire : « On a maintenant un plan bien précis de ce système », nous pourrions postuler auprès de la SNCF ou d'Île-de-France Mobilité pour intégrer un Véligo ou un système sécurisé. Il y en a un à Viroflay qui existe, qui est dans le parking de la gare de Chaville – Vélizy qui est géré par Effia. Aux alentours des gares rive droite et rive gauche, c'est plus compliqué de trouver un espace qui permettrait de le faire. Mais je pense qu'il faut que l'on développe les endroits où l'on peut poser des vélos, ça c'est une évidence ; quitte à mordre un peu sur les emplacements de stationnement des voitures. Attention à bien respecter les équilibres et faire en sorte que les clients, dans les zones commerciales puissent venir en voiture. Il ne faut pas non plus déséquilibrer l'un au profit des autres. »

M. HOFFMANN : « Je me permets effectivement un petit commentaire sur ce sujet qui me tient à cœur. J'ai bien entendu Madame ÉGAL, votre commentaire sur la façon dont nous pourrions imaginer réserver ou organiser des espaces pour chaque utilisateur de la voie publique. C'est forcément une réflexion qui a une forme de pertinence. Néanmoins je suis plutôt adepte de l'idée de dire que plus il y aura d'utilisateurs de vélos ou de modes de déplacement alternatifs, plus cela rentrera dans les usages, dans les habitudes, dans le comportement quotidien de chacun et je pense que surtout à Viroflay où les rues sont globalement assez étroites, il va être difficile de créer un espace voitures, vélos, trottinettes et piétons. Je pense que l'idée c'est que nous arrivions petit à petit à s'éduquer nous-mêmes ainsi que tous nos concitoyens à partager tout simplement l'espace public et à respecter les modes de déplacement des autres, qu'ils soient en deux-roues ou qu'ils soient à quatre roues. Quand nous-mêmes nous sommes en deux roues : si je prends l'exemple de ma petite roue électrique, quand je sens qu'il y a une voiture derrière moi, si j'ai la possibilité de me dégager pour la laisser me doubler, je n'hésite pas à le faire. Et à l'inverse, j'apprécie qu'elle me double en laissant un peu d'espace entre elle et moi. Mais je pense que les utilisateurs de ce genre d'engins se doivent aussi de montrer l'exemple pour ce partage de l'espace public ;

ceci sans forcément vouloir le partitionner, le saucissonner, ce qui sera très difficile à réaliser sur Viroflay. »

M. LEBRUN : « C'est vrai que plus on fait d'espaces spécifiques, moins on favorise la cohabitation des uns avec les autres. Et lorsqu'on est dans une cohabitation nécessaire, voire indispensable ou inévitable, c'est souvent là que les problèmes se posent. Donc, l'idée est d'adapter sur les axes très passants où il y a nécessité c'est le cas de l'avenue du Général Leclerc par exemple. Sur les autres axes physiquement c'est compliqué. Il faut pouvoir travailler sur ce partage de l'espace public que nous appelons de nos vœux.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE l'intégration la Commune de Viroflay dans le périmètre du service public de vélos à assistance électrique lancé par Île-de-France Mobilités.

7 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mme CARON : « Dans le cadre de son pouvoir de gestion du domaine public, le Conseil municipal régleme nte les conditions d'utilisation privatives du domaine public. Il est donc proposé ici de définir les dispositions administratives et techniques relatives aux autorisations d'occuper ce domaine, étant donné qu'elles sont délivrées pour toutes les activités commerciales, professionnelles ou privées utilisant la voie publique à d'autres fins que sa destination normale qui est de permettre l'usage public de l'espace. Cette disposition s'applique sur la voirie communale à toutes les occupations du domaine public affectées à l'usage public comme : les chaussées, les trottoirs, les places de stationnement. Il faut savoir que toute occupation du domaine public est soumise à autorisation préalable par voie d'arrêté. Voilà pour le contexte général. Pour le contexte local, nous avons un arrêté municipal qui est passé en 2013, qui est opérationnel aujourd'hui, mais sur lequel il nous a semblé utile de nous pencher en 2016 et 2017 en commençant par faire un état des lieux de ce qui existait sur Viroflay et aussi en comparant avec six ou sept Villes voisines. L'étude a été intéressante parce qu'elle a montré que notre arrêté est conjugué avec une grille de tarifs applicables. Les détails des rubriques étaient assez complets, mais ne prenaient pas en compte les évolutions de tendance qui apparaissent aujourd'hui, par exemple des occupations temporaires comme les food-trucks, ou de nouveaux types d'animation, des tournages de films... Nous avons vu apparaître des rubriques auxquelles nous n'avions pas pensé qui étaient largement utilisées dans les autres communes. Et puis nous nous sommes rendus compte aussi que nous avons quelque chose dans l'arrêté qui était couvert mais pas forcément tarifé ou suffisamment détaillé. Il nous a semblé utile de remettre à jour cet arrêté. Nous avons travaillé dessus ainsi que sur la grille des tarifs de manière à faire quelque chose d'« équitable » pour tous les commerçants, quel que soit le type d'occupation, tout en ayant des tarifs qui conservent quand même l'attractivité pour de nouvelles installations sur Viroflay. Nous sommes donc tout à fait raisonnables en ayant quelque chose de simple à appliquer et qui puisse être contrôlé relativement facilement. Et comme le disait M. le Maire, cela concerne aussi les chantiers liés aux travaux. Là aussi cela a été très simplifié pour être appliqué comme nous l'avons dit précédemment. Il y a une rubrique qui s'appelle déménagement/emménagement sur laquelle nous nous sommes positionnés politiquement en

exonérant les frais de déménagement et d'emménagement sur la Commune. Ensuite vous verrez dans le rapport que vous avez sous les yeux la liste des rubriques concernées. Ça va de l'étal à la terrasse, les bulles de vente, tout un tas de cas auxquels il faut penser. C'était donc bien de faire le recensement pour ne rien oublier. Il faut aussi signaler que les occupations qui font l'objet de délégation ne seront pas couvertes par cet arrêté, comme : le stationnement des véhicules, le stationnement des taxis, les occupations qui sont liées au marché d'approvisionnement, parce que l'on a une autre délégation de service public. À ce sujet, nous avons aussi fait un tarif préférentiel pour les commerçants qui à la fois payent une redevance au comptoir des marchés. Pour ceux qui sont sur l'emprise des marchés, ils ont un tarif préférentiel parce qu'effectivement quand il y a le marché ils ne vont pas payer à la Ville. Et puis une mention spécifique pour le kiosque à journaux de Verdun et pour les autres concessionnaires avec lesquels nous travaillons, notamment Énedis, Éolia et Orange.

Il est prévu de déployer cet arrêté au 1^{er} janvier 2019. D'ici là, après le Conseil municipal, nous informerons les commerçants et pendant les mois d'automne, nous les accompagnerons à définir et revoir avec eux leur occupation actuelle, définir leur juste besoin, etc.

Je vous propose de valider la règle d'occupation du domaine public concrétisée par l'arrêté municipal ainsi que la règle tarifaire associée. »

Mme ÉGAL : « Nous voulions souligner et saluer le travail qui avait été fait avec la mise au clair de cette grille tarifaire qui va permettre une meilleure équité entre les commerçants. Un travail qui a été fait en comparant avec les communes à proximité. Nous apprécions réellement ce travail. La construction de nouveaux immeubles avec espaces commerciaux offre des opportunités d'implantation pour les commerces et services. D'une manière générale, l'arrivée de nouveaux habitants sur la Commune soutient l'activité commerciale de la Ville. Nous nous réjouissons de constater la bonne dynamique du marché Leclerc les jeudis et samedi. D'autre part, il semble que le nouvel aménagement de la place de Verdun relance le marché. Nous regrettons seulement de ne pas avoir été conviés à la fête inaugurale du marché. »

M. LEBRUN : « Ce n'était pas vraiment une fête inaugurale. C'est dommage il n'y a pas eu beaucoup de communication là-dessus, ça, c'est clair. Mais il n'y a pas eu d'invitations y compris pour les élus. »

Mme CARON : « En fait, c'est vrai que ça n'est pas l'inauguration de la place, c'est une initiative du Comptoir des marchés avec les commerçants de la place Verdun, comme toutes les autres animations. Effectivement, la Ville a relayé, comme d'habitude, les animations des marchés sur le site Facebook, et par Twitter, mais ce n'était pas l'inauguration de la place de Verdun. La semaine qui a précédé ils avaient distribué des flyers chez les commerçants. Sinon c'était super. »

M. LEBRUN : « C'était une belle inauguration ! »

Mme CARON : « Non, mais c'était très bien. C'était une configuration que les commerçants imaginent reproduire parce qu'avec au centre la possibilité de prendre soit un café, soit d'acheter quelque chose à manger et de s'asseoir au milieu des commerçants pour discuter. Le concept est très intéressant et a été très apprécié par ceux qui ont eu l'occasion d'être au courant. »

M. LEBRUN : « C'est vrai que la possibilité sur le marché Leclerc de déjeuner, de prendre un petit encas, des choses comme ça avec les food-trucks qui s'installent de plus en plus sur Verdun, nous nous sommes dit : « Pourquoi ne pas faire la même chose ? » C'est un peu plus compliqué parce que nous avons quand même des offres de restauration dans les environs, donc, il ne faut pas non plus que l'on vienne perturber le business de ceux qui sont déjà installés ici, mais je trouve que c'est une bonne initiative et il y aura certainement, dans les mois à venir aux beaux jours en tout cas, des moyens avec deux trois tables au milieu de faire ce genre de choses. Mais cela n'était pas une inauguration. Cela a été marqué dans certaines pages Facebook, comme étant une inauguration, mais ce n'en était pas une. L'idée aussi, c'est que nous avons vu une sorte de superposition historique de sujets d'occupation du domaine public donc nous avons préféré mettre ça à plat.

Cela a été un travail assez long des services de Christine Caron et d'autres qui ont travaillé avec elle. C'est l'aboutissement qui passera par une phase de discussion de presque six mois avec les commerçants, pour essayer de leur expliquer le principe qui est de ne pas faire d'argent dessus. C'est-à-dire que nous réglémentons ces points-là. De toute façon c'est payant il y aura à facturer, donc un travail administratif à mettre en œuvre pour cette facturation. Mais c'est tout à fait raisonnable et nous avons de plus en plus de demandes d'occupation du domaine public. Notamment des agences immobilières qui nous disent : « je veux mettre des kakemonos », (des sortes d'oriflammes) devant ». Cela occupe le domaine public, c'est une sorte de publicité complémentaire. Vous savez qu'il y a un certain nombre de taxes qui existent sur les publicités, donc je pense qu'il est important de pouvoir dire : « Nous sommes d'accord » mais il y a une contrepartie à cette occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE la règle d'occupation du domaine public concrétisée par l'arrêté municipal et la règle tarifaire associée.

8 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET DE LA PAUSE MERIDIENNE

Mme BILLAUDEL : « Je vous rappelle au cas où vous l'ignorerez que la Ville propose des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires, de la restauration scolaire et d'autres activités à destination de nos enfants. La dématérialisation, l'évolution des modalités d'inscription et malheureusement aussi le comportement de certaines familles, nous ont amené à retravailler le règlement et à en modifier un certain nombre d'articles, tout d'abord en créant un préambule précisant le caractère facultatif des activités périscolaires. Je précise que le facultatif est par opposition à l'obligation de scolarité. La modification de l'article 1 qui notifie que les inscriptions s'effectuent désormais uniquement par le portail famille, il n'y a plus de papier. Également, la modification de l'article 1 qui précise les modalités d'inscription pour les gardes alternées. Jusqu'à maintenant, il n'était pas possible d'inscrire les enfants via le portail famille lorsqu'il y avait des gardes alternées. Des précisions sur les modalités d'accueil, des précisions également dans l'article 6 concernant le protocole d'accueil individualisé qui concerne les enfants qui ont des problèmes de santé ou d'allergie par exemple. La création d'un article 8 dans ce règlement sur la tenue et la discipline devant

les incivilités de plus en plus nombreuses des enfants mais malheureusement aussi des parents.

Je vous propose de voter ce règlement et à la suite de la commission thématique de lundi, je voulais vous proposer également de rajouter une phrase proposée par Mme Besnard, à la fin du premier paragraphe « Modalités d'inscription », qui pourrait être : « Les administrés ne disposant pas de connexion Internet à domicile, pourront se présenter à l'accueil de la Mairie afin que nous les aidions à le faire. »

M. LEBRUN : « Ceci étant, cela nécessite s'il y en a beaucoup qui viennent, un travail supplémentaire au niveau de nos services. Il faut donc que l'on puisse s'organiser. Nous serons attentifs à la façon dont cela se passera. »

Mme BESNARD : « Nous vous remercions d'avoir pris en compte et d'avoir ajouté cette phrase, parce que nous pensons franchement que cela peut permettre d'aider des familles utilisatrices de ces services. Ce n'est pas toujours évident d'avoir une connexion Internet chez soi. On le voit, il y a des difficultés pour certaines familles. Même si cet accueil est fait par la Mairie, c'était bien de le stipuler en mettant un petit astérisque et un renvoi en bas de page. Nous ne le mettons pas d'une façon systématique, c'est ce que vous souhaitez faire non ? Vous vouliez l'intégrer directement ? Très bien. »

Mme BILLAUDEL : « Moi ça ne me choque pas : cela peut être un astérisque ou une phrase. Je ne sais pas, nous n'y avons pas réfléchi. Pour l'instant, nous l'avons mis avec un astérisque mais ça peut être une phrase purement et simplement. »

Mme BESNARD : « Sans renvoi en bas de page, c'est mieux de l'intégrer directement. Nous vous remercions. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE les amendements à l'article 1^{er} du règlement.

APPROUVE le règlement des accueils extrascolaires, périscolaires et de la pause méridienne.

9 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS (E.A.J.E.) DE VIROFLAY

Mme COTTIN : « La Ville de Viroflay, après avoir ouvert le multi-accueil de la Ville au Bois en octobre 2017, continue son effort d'harmonisation et de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants, sur le territoire de la Commune. Ainsi, il a été proposé d'ouvrir des places dites de multi-accueil sur l'ensemble des structures de petite enfance de la Ville. Il existait jusqu'à présent un règlement par type d'accueil en structure petite enfance. Il convient aujourd'hui de créer un règlement unique de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, pour l'ensemble des crèches de la Ville de Viroflay qui fonctionneront toutes en multi-accueil à compter de septembre 2018. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du

jeune enfant. Mais avant d'adopter, je voudrais signaler qu'après la commission thématique du début de semaine, il y a une modification dont il faut que l'on prenne acte aujourd'hui, notamment sur les justificatifs à demander. Il faut rajouter dans le règlement que nous devons demander aussi la copie exécutoire du jugement de séparation ou de divorce, « la Grosse » qui n'était pas stipulée. »

M. LEBRUN : « Nous pouvons répéter cette phrase précisément Mme Cottin ? »

Mme COTTIN : « Oui, nous rajoutons dans les justificatifs de demander la copie exécutoire du jugement de séparation ou de divorce autrement appelé, la « Grosse du Tribunal ». »

M. RAINGEARD : « Pardonnez-moi, mais avant le jugement exécutoire, il est fréquent qu'il y ait une ordonnance de non-conciliation, quand on est dans des procédures contentieuses, qui prononce donc effectivement la séparation. Mais on en n'en est pas encore au jugement. Nous ne pouvons donc pas nous contenter de cette phrase. »

Mme COTTIN : « Non, il y a écrit que l'on se base sur le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, c'est la Grosse du Tribunal ou le pacte de séparation amiable, ou l'accord de médiation qui englobe. »

M. RAINGEARD : « Ou l'ordonnance de non-conciliation. Je ne suis pas spécialiste en droit de la famille, mais ce sont juste quelques réminiscences. »

M. LEBRUN : « Donc nous rajoutons aussi l'ordonnance de non-conciliation ? »

M. RAINGEARD : « Mais en fait, est-ce que nous ne pouvons pas tout simplement demander la copie de la décision de justice prononçant ou constatant la séparation des parents ? »

M. LEBRUN : « Il nous faut un document officiel qui dise qu'effectivement, du fait qu'il y a séparation ils n'ont pas réussi à s'entendre et que c'est acté. »

M. RAINGEARD : « Si nous l'appelions « décision de justice » je pense que nous engloberions à peu près tout. »

M. LEBRUN : « Donc nous intégrons une phrase qui ressemble à ça. »

Mme COTTIN : « Et du coup, nous pouvons mettre la même sur le règlement de fonctionnement des accueils extrascolaires, périscolaires et de la pause méridienne. »

M. LEBRETON : « Je souhaite juste souligner, sous le contrôle des juristes, qu'il ne s'agit pas seulement des divorces. Il y a beaucoup de couples qui ne sont pas mariés et donc il faut que la définition que l'on utilise couvre tous les cas. À partir du moment où il y a une reconnaissance de paternité, le couple peut ne pas être formalisé. Il peut y avoir un règlement de partage des droits de garde, etc. Donc, il faut que la formulation soit assez générale. »

M. RAINGEARD : « Mais la décision de justice constatant la séparation des parents, ça englobe tout. »

M. LEBRUN : « Cela marche même pour les couples non mariés. »

M. RAINGEARD : « “ Fixant“, oui vous avez raison, fixant la garde alternée. »

M. LEBRUN : « Merci pour ce complément, il faut tenir compte de tous les cas. Nous trouverons une formulation. Donc, tout le monde est d'accord ?

Même si nous n'avons pas sa rédaction exacte, nous allons rédiger l'amendement dans ce sens-là. »

M. LEBRETON: « Je reviens un peu sur des discussions que nous avons eues en commission. En ce qui concerne les horaires d'ouverture et de fermeture, les jours et périodes de fermeture : personnellement, je salue le fait d'avoir un règlement commun à toutes les structures, c'est mieux. Par contre, j'ai proposé en commission de renvoyer en annexe toute la description des horaires et des jours d'ouverture et fermeture. Parce que le reste du texte n'est pas appelé à beaucoup bouger. Par contre les horaires sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre. Ce que nous souhaiterions et que nous avons déjà demandé dans le passé, c'est d'essayer d'élargir la plage d'ouverture de ces services de garde pour éventuellement, en décalant certaines structures les unes par rapport aux autres avoir une plage horaire plus large. Nous aurions plus de souplesse et au lieu de fermer toutes les structures en même temps, il pourrait y en avoir une qui reste un peu décalée, en particulier les jours d'ouverture. Il y a beaucoup de professions qui travaillent le samedi donc il y a des problèmes de garde d'enfants et souvent ce sont des professions avec des salaires très faibles. Le fait de passer en garde privée pour faire garder ses enfants absorbe une grosse partie des salaires. Cela contraint à décliner certains emplois qui sont difficiles à pourvoir à cause de ces problèmes de garde. Nous avons vocation à réfléchir à l'avenir, nous n'allons pas changer aujourd'hui les horaires prévus pour la rentrée. Ce n'est pas l'objet de mon propos mais nous devrions y réfléchir à l'avenir pour élargir l'offre d'ouverture de ces structures. Concernant les vacances scolaires, nous avons vu l'intérêt d'ouvrir les centres de loisirs pour occuper les adolescents pendant que leurs parents travaillent. C'est très bien, mais s'ils ont des petits frères ou petites sœurs très jeunes nous n'avons pas de garde à leur proposer à part d'aller dans le privé, prendre des nounous, ce qui revient assez cher.

Donc, je pense que nous avons vocation, à terme, d'essayer de faire évoluer l'offre pour l'élargir un peu compte tenu de l'évolution du marché du travail en particulier. Le fait de passer les horaires en annexe permet de faire des avenants au règlement. Nous changeons simplement les annexes sans avoir à changer tout le texte. »

M. LEBRUN : « C'est une question de forme qui appelle des questions de fond. La question de forme : nous allons laisser les horaires qui font partie intégrante du mode de fonctionnement des E.A.J.E. des crèches. Même en les mettant en annexe cela nécessite de repasser devant le Conseil municipal pour d'éventuelles modifications. Cela ne simplifie ni plus ni moins cette question-là. Sur les questions de fond : j'ai une vision un peu large au niveau du Conseil départemental du fonctionnement des structures de garde. Ce qui corrobore ma vision en tant que Maire, c'est le fait que nous avons déjà un certain nombre de difficultés pour arriver à gérer le personnel des différentes structures. Quand je dis gérer, c'est à recruter, parce qu'il y a un « turnover » relativement important. Si en plus, nous leur disons : « nous sommes ouverts le samedi, pour certaines crèches en tout cas », je pense que cela va être sujet à recrutement encore plus compliqué. De plus, la décision de fermer les crèches pendant les vacances, c'est une décision qui est arrivée progressivement, notamment avec le passage aux 35 heures puisqu'on se retrouvait à devoir gérer les congés du personnel plus les congés des parents avec un nombre d'enfants extrêmement limité. Entre Noël et le jour de l'an et au mois d'août, c'était vraiment un moment où nous n'avions même pas la possibilité d'ouvrir

une section en crèche. Ce qui fait que l'on a décidé, à la fois pour des mesures de simplification de la gestion du personnel et pour pouvoir leur donner leurs congés, de fermer de façon fixe certaines crèches et nous ne prenons pas les parents par surprise puisqu'ils le savent dès leur inscription en tout début d'année. Quand ils ont la chance d'avoir une place en crèche cela dure au maximum trois ans pour un enfant. S'ils en ont d'autres et s'ils ont la chance d'avoir une place cela peut durer un peu plus longtemps. Mais c'est aussi une question d'organisation personnelle et nous avons vraiment les pires difficultés à organiser quelque chose qui soit le plus souple possible, qui réponde au mieux à des demandes de parents. Cela me paraît donc très difficile à intégrer et maintenant et dans les années à venir. Il n'y a pas beaucoup de communes qui le font. »

Mme ÉGAL : « Je comprends la difficulté de l'organisation. Nous avons évoqué cette question en regardant aussi les communes avoisinantes. Ce n'est pas quelque chose qui peut se mettre en place comme l'a dit M. Lebreton pour la rentrée prochaine, mais qui demande réflexion. Vous expliquez la difficulté à gérer le personnel, mais si vous prenez les services d'aide à la personne, ils sont nécessaires au mois d'août et en période de fêtes. Les personnes qui exercent ce métier sont parfois des mamans qui elles-mêmes ont des enfants et qui ne pourront donc pas être disponibles à la fois au mois d'août et en période de fêtes parce qu'elles n'ont pas de système de garde. Nous avons donc un mécanisme qui est très imbriqué, et de ce fait les difficultés que l'on a sont liées à la difficulté à trouver de bonnes réponses pour les services de garde. Je pense donc que nous avons besoin d'y réfléchir. Nous avons une structure qui permettrait de le faire si j'ai bien compris au niveau de Viroflay. Les familles qui ont besoin de solutions de garde s'adressent au Cocon des Familles donc elles vont poser leur demande. Puis nous voyons avec elles s'il y a des places en crèche ou pas. Nous montons un dossier. Cela pourrait être l'occasion de collecter les situations auxquelles nous ne répondons pas par une réponse de crèche, mais qui va orienter la famille vers un autre type de solution parce que la crèche, avec les contraintes qui sont écrites dans le règlement, ne correspond pas à cette typologie de situation.

Nous pouvons peut-être faire cela sur deux années. Avoir une première collecte d'informations qui permettra de se projeter dans l'avenir avec une offre qui pourrait être différente de celle que nous avons aujourd'hui. Nous avons à Viroflay des structures qui sont petites, donc cela pourrait être une opportunité de dire qu'une des structures qui a justement un peu de berceaux est ouverte sur ces plages qui sont particulières, contrairement à toutes les autres qui sont fermées. Je pense que nous en reparlerons dans cette instance à d'autres moments. »

M. LEBRUN : « Vous savez les enfants ont aussi besoin d'avoir des points de repère. Les parents prennent bien des vacances à un moment donné, donc ils seront absents au mois de juillet s'ils prennent des vacances en juillet et qu'ils travaillent au mois d'août. Nous devrions donc mettre les enfants dans une autre structure. Il n'y a pas les mêmes référents, il n'y a pas les mêmes enfants aux alentours et je peux vous dire que nous travaillons beaucoup sur la question du bien-être de l'enfant dans les différentes crèches et les changer de façon ponctuelle pour deux ou trois semaines, je pense que c'est quelque chose de plus compliqué pour eux à assumer. À un an, ce n'est pas très simple de les changer d'environnement. C'est quelque chose à quoi nous avons déjà bien réfléchi. Nous pouvons réfléchir encore mais pour l'instant je ne me sens pas encore mûr. Je ne pense pas que les enfants soient mûrs non plus pour faire ce genre de choses. »

Mme ÉGAL : « Pour rebondir sur ce que vous expliquez, il est clair que si nous avons au lieu d'aligner l'ensemble des horaires, une crèche ayant des horaires différents et puisque

vous dites que les parents sont informés dès l'inscription des contraintes qui sont imposées par le règlement, cette famille-là pourrait être orientée vers cette structure qui elle est ouverte en août ainsi qu' en périodes de fêtes, puisqu'ils sont sur des métiers qui font qu'ils vont être appelés à travailler sur ces périodes. Je pense donc qu'il y a une possibilité, des ouvertures et que cela mériterait vraiment d'être regardé de plus près. Nous nous retrouvons finalement avec des familles qui sont dans des situations modestes, M. Lebreton l'a expliqué. Les emplois que nous avons cités ne sont pas des emplois qui sont fortement rémunérés, ce sont des emplois difficiles et ce sont des personnes qui vont se retrouver également dans une précarité de garde pour leurs enfants à rechercher des solutions qui ne sont pas des solutions optimales. Je crois qu'ils perdent sur tous les plans et il me semble qu'il est du devoir de la collectivité de se poser ces questions. »

M. ISSAKIDIS : « Je voudrais juste dire un mot, parce que je pense qu'il y a une erreur d'appréciation quand vous parlez de ces personnes qui travaillent le samedi à bas salaire et en face de quoi, c'est très légitime, vous évoquez des solutions ou des réflexions à mener en vue de faire garder leurs enfants. Je pense, mais je peux me tromper, que vous méconnaissiez la vie de ces gens-là parce que très souvent, si vous pensez à des postes de la grande-distribution par exemple, les horaires sont totalement incompatibles avec les heures d'ouverture d'une crèche. Il faut être sur place dans les entrepôts à 5 ou 6 heures du matin. Je ne vois pas comment, si vous faites référence à ce type de profil socioprofessionnel, ils pourront déposer leur enfant dans une crèche, même ouverte le samedi à partir de 9 heures. Mais peut-être que je me trompe. »

Mme ÉGAL : « D'une part, je connais les métiers dont vous parlez et dans les références que j'ai prises, il y a effectivement des activités où le jour de repos n'est pas le samedi, mais un autre jour de la semaine. Cela peut-être sur des horaires qui ne sont pas complètement décalés comme ce que vous venez d'évoquer. Deuxièmement, sur tout ce qui concerne l'aide à la personne, ce n'est pas en option qu'il y ait une continuité toute l'année, c'est une obligation. Et si vous suivez l'actualité en la matière, c'est très, très difficile de trouver le personnel, précisément parce qu'il y a toutes ces périodes à couvrir. La période d'été est une période extrêmement difficile pour ces services, donc, j'y reviens, je pense qu'il faudrait que nous y réfléchissions.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE l'amendement au règlement.

APPROUVE le règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

10 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES : APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

M. LEBRUN : « Ce sujet concerne une nouveauté de l'année 2018, c'est-à-dire que nos gouvernants, dans leur grande sagesse, ont décidé de transférer des compétences de collectivités locales aux intercommunalités. Et notamment, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ce qu'on appelle la GEMAPI. Elle est transférée aux intercommunalités. Un travail a été réalisé par Versailles Grand Parc pour essayer d'identifier ce que cela pouvait recouvrir comme concept et surtout comme type de dépenses déjà engagées par les collectivités dans le cadre de cette GEMAPI. Ce travail a été fait pendant un certain nombre de mois par Versailles Grand Parc, ce qui a abouti au constat que toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne et certaines, n'étant pas du tout concernées par cette question. Quand je dis « pas du tout » en fait, celles qui sont majoritairement concernées sont celles qui sont localisées au bord de cours d'eau que ce soit : la Bièvre, le rue de Gally, un peu la Seine aussi (la Seine c'est un peu différent, c'est plus compliqué encore), Vous voyez donc qu'il y a eu une estimation des dépenses qui a été faite. L'estimation des dépenses complètes qui seraient susceptibles d'être payées par Versailles Grand Parc est beaucoup plus importante que les 272 000 € que vous voyez là puisque nous sommes plus aux alentours des 800 000 €. Mais c'est extrêmement variable en fonction des travaux menés dans le cadre de la GEMAPI par les syndicats de gestion des eaux diverses et variées. Et donc, s'il y a une année avec beaucoup de travaux, il peut y avoir des appels de cotisations relativement importants auprès des communes et, s'il n'y a pas beaucoup de travaux, il y a des appels de cotisation moins importants.

Ce qui fait que c'est toujours assez complexe, et donc il a été décidé par le bureau des Maires de Versailles Grand Parc, de définir un budget à prendre en compte par Versailles Grand Parc qui est de 272 000 € de dépenses qui seraient transférées des communes vers Versailles Grand Parc. Et, qui dit transfert de compétences et transfert de dépenses, dit forcément adaptation des attributions de compensation, dans le cadre d'une CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) qui a eu lieu le 5 avril 2018 et qui définit les nouvelles attributions de compensation après la déduction de ces coûts transférés. Tout ça pour dire que Viroflay n'est pas concerné par cette CLETC et par ce transfert de charges, parce que nous n'adhérons à aucun syndicat qui ait eu cette compétence jusqu'à présent. Nous pouvons avoir quelques inondations qui sont uniquement dues à des ruissellements que l'on pourrait avoir mais qui ne sont pas du tout concernées par cette loi GEMAPI.

Donc, la proposition qui est faite est de dire : nous actons le transfert de cette compétence et nous actons les nouvelles attributions de compensations.

Nous actons ces transferts de charge et le fait que l'Interco devra payer à la place des communes, a minima : 272 000 € à l'avenir mais ça peut être très fluctuant.

Voilà le sens de cette délibération, est-ce que c'est clair ? Avez-vous besoin d'explications complémentaires ? Non, donc, nous procédons au vote de cette délibération, sans incidence pour les finances de Viroflay.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE le rapport d'évaluation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

11 - TRANSFERT A LA COMMUNE DES SUBVENTIONS HABITAT ATTRIBUEES PAR VERSAILLES GRAND PARC ET RESTANT A VERSER AU 1ER JANVIER 2018

M. BERNICOT : «Pour rappel, de 2007 à 2016 Versailles Grand Parc a attribué aux bailleurs sociaux des subventions habitat pour la production de logements sociaux sur les Communes de son territoire. Ces attributions ont pris fin au 1^{er} janvier 2017 mais bien évidemment VGP continue à décaisser au fur et à mesure de l'avancement des projets au titre des subventions qui ont été décidées. Les communes elles-mêmes versent des subventions aux bailleurs sociaux pour les mêmes objets et ces subventions peuvent être déduites des prélèvements SRU dont ces communes pourraient être redevables pour ne pas avoir atteint leurs objectifs de logements sociaux. Par contre, les subventions VGP pour le même objet ne peuvent pas être déduites. VGP a donc proposé par délibération du mois de mars 2018, de transférer aux communes les attributions de subvention habitat à hauteur du solde à régler.

Pour Viroflay, cela représente 735 184 € et en contrepartie de ces nouvelles charges, là aussi, l'attribution de compensation de Viroflay sera exceptionnellement majorée à due concurrence pour l'exercice 2018. En quelque sorte, c'est une avance de trésorerie qui sera consommée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Cela porte sur six projets : Une opération prologue rue Galliéni pour 9 435 € pour un logement, une opération plus importante au 104/106 Avenue Leclerc, c'est une opération OSICA : 88 251 € portant sur 17 logements.

Amédée Dailly, c'est un transfert de subvention vers La Foncière Habitat HUMANIS, là aussi pour la production de 17 logements sociaux : 142 194 €. France Habitation est une opération de 22 logements sociaux pour un montant de : 116 710 €. Versailles Habitat, c'est une opération Sully Promotion, c'est le Grand Angle. Il ne reste pas grand-chose à verser, l'essentiel a été fait. Cela porte également sur 17 logements sociaux. Il y a aussi l'opération OSICA sur l'avenue Leclerc, en face de l'ex station-service, c'est l'immeuble Cristal pour : 338 794 € pour 24 logements sociaux. Ce qui vous est proposé c'est d'autoriser le Maire à signer tous les documents qui permettront la bonne exécution de cette délibération. »

M. LEBRUN : « Sachant que des conventions de transfert accompagnent cette délibération. Pour chacune des opérations, une convention est à signer entre Versailles Grand Parc et la Ville de Viroflay. La Ville s'engage évidemment à reverser ces sommes. On ne connaît pas le calendrier. Certaines opérations sont déjà faites donc nous allons les verser très rapidement. Pour d'autres, ces opérations vont être faites cette année, l'année prochaine ou encore dans deux ans par exemple. Nous nous engageons à le faire bien évidemment dans ce cadre-là. C'est intégré dans les attributions de compensations de façon exceptionnelle pour 2018 qui nous seront versées par Versailles Grand Parc.

Mme ÉGAL : « Ce qui n'est pas dit au passage c'est qu'en fait, avec ces transferts, la Ville récupère l'attribution d'un certain nombre de logements sociaux et si je ne me trompe pas, la plupart du temps la VGP nous transférait ces attributions. Cela ne change donc pas grand-chose. Nous sommes bien conscients que la disposition que l'on vote aujourd'hui ne crée pas de nouveaux logements sociaux sur Viroflay, mais elle permet de réduire le montant de notre pénalité. À ce titre, nous ne pouvons que voter favorablement, une disposition qui réduit les dépenses de la Ville. Comme indiqué en commission, nous demandons l'actualisation des tableaux des logements sociaux, le dernier tableau que nous avons eu était celui de janvier 2016, avec un taux de logements sociaux de 14,52. Maintenant, à la réunion publique

comme dans le journal de Viroflay, il a été affiché que nous avons atteint 16,22 %. Nous aimerions donc avoir le complément du tableau déjà remis d'autant que nous avons eu plusieurs programmes récents ou en cours qui ont profité de la limite à 35 du PLU que nous avons, qui était de 2013 et qui ne comporte aucun logement social. J'ai refait un décompte de ce que j'ai identifié, parce que je ne les pas tous identifiés, mais nous avons dû bâtir 175 logements sur six terrains qui auraient pu donner 52 logements sociaux si nous avions eu un seuil différent de celui que nous avons dans ce PLU de 2013. Nous avons donc perdu à mon point de vue une cinquantaine d'opportunités et consommé six surfaces. Par ailleurs, nous suivrons avec intérêt les engagements qui seront définis dans le PLHI 2018/2023 de VGP. Ce PLH n'est pas encore bouclé, donc évidemment ça sera intéressant de savoir quelle est notre projection à cinq ans et la projection de l'ensemble des communes de VGP ».

M. LEBRUN : « Il faut savoir que dans le dernier PLH, il y a eu un bilan qui a été fait au moment du Conseil communautaire de la semaine dernière et Viroflay fait partie des cinq communes qui ont rempli leurs objectifs de PLH sur la durée de validité du PLH. Comme je le dis souvent, nous avons fait le plus facile. Le plus difficile est devant nous et quand je dis le plus difficile, ce sont des programmes qui vont arriver, qui vont vraiment se voir et c'est ça qui va être compliqué et qu'il va falloir arriver à porter tous ensemble. Je voulais le préciser parce que c'est un sujet qui monopolise une grande partie de notre attention, de nos services, pour essayer d'anticiper, de ne pas se retrouver en situation de carence, dont on connaît les effets. Ils sont extrêmement négatifs sur les communes. Donc pour l'instant, on avance. Il est parfois difficile de faire comprendre à la population qu'il faut arriver à construire. L'autre chose c'est que ça construit à Viroflay mais ça construit aussi ailleurs. Ne soyons pas aveugles, regardons dans les autres communes où il y a tout autant de grues et de chantiers qui se font. On regarde Chaville, Vélizy, Meudon, Clamart, Bois-d'Arcy, Fontenay, Saint-Cyr, Rocquencourt, le Chesnay, il y a des chantiers partout. Là, on est sur le transfert des subventions habitat.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE le transfert à la Commune des subventions habitat que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc a attribué aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux, à hauteur du solde à verser au 1^{er} janvier 2018.

12 - AVENANT FINANCIER 2018 A LA CONVENTION DE SERVICE EN COMMUN EN MATIERE DE SYSTEME D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DELEGUE A PROTECTION DES DONNEES (D.P.D.)

M. LEBRUN : « Nous restons sur l'intercommunalité. Nous parlions de GEMAPI tout à l'heure, maintenant je vais vous parler de RGPD, le Règlement Général de Protection des Données. C'est le fait que toutes les entités quelles qu'elles soient : entreprises, associations ou collectivités doivent se mettre en conformité par rapport à un certain nombre de règlements dont certains Européens sur la protection des données. Cela nécessitait dans un premier temps avant le 25 mai de cette année de nommer un Délégué à la Protection des Données, ce qu'on appelait un DPD. Il a été proposé en travaillant avec Versailles Grand Parc de mutualiser cette fonction de Délégué à la Protection des Données parce que certaines communes n'ont pas besoin d'avoir une personne spécifiquement. Nous avons réussi à

trouver un terrain d'entente pour faire embaucher une personne à Versailles Grand Parc dont le coût sera mutualisé et prélevé sur les communes adhérentes de Versailles Grand Parc et qui adhéreront à ce dispositif de RGPD. Certaines communes ont décidé d'avoir leur propre Délégué à la Protection des Données donc elles ne seront pas intégrées. Mais la grande majorité adhérera à cette possibilité. En partageant la rémunération de ce Délégué à la Protection des Données je crois que cela fait une somme à supporter par la Ville de Viroflay de l'ordre de 2 530 € pour le dernier semestre 2018. Sur une année pleine, c'est plutôt 5 000 € et ce DPD sera chargé de faire l'inventaire, d'identifier les traitements qui exploitent des données personnelles pour ensuite pouvoir prendre les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que ces données soient protégées, accessibles et en même temps qu'elles puissent être contrôlées par les utilisateurs et qu'elles soient bien utiles au traitement dont nous avons besoin. Ce n'est pas la peine de collecter des données qui ne servent pas au traitement. La taille d'un habitant n'a pas d'intérêt si on ne l'exploite pas. Ce n'est pas le cas, c'est un exemple. Cela a un intérêt si on fournit des costumes ou des blouses aux enfants dans les écoles par exemple, mais ça n'a pas d'intérêt actuellement puisqu'on ne le fait pas. Et cela nécessite aussi de travailler sur la mise à jour et le nettoyage des bases de données pour ne pas garder des informations de parents qui seraient partis de Viroflay ou des enfants qui ont déjà passé le Bac, alors qu'ils étaient inscrits en maternelle. Il faut régulièrement se réinterroger sur ce type de questions. Cela mobilise beaucoup de monde un peu partout et je pense que cela mobilisera à termes des juristes qui seront friands de tous les litiges et de tous les contentieux qui pourront apparaître avec ce type de nouvelle réglementation. C'est certainement très bien mais c'est une création de charges. »

Mme ÉGAL : « Dans cette délibération, il était fait référence au schéma de mutualisation d'octobre 2016. Ce que nous aimerions mais ce n'est pas l'objet ce soir, c'est d'avoir une synthèse, un bilan des mutualisations faites avec VGP. »

M. LEBRUN : « Je regarderai ce que je peux vous communiquer par rapport à ça. Je crois que nous devons faire un bilan à chaque fois que l'on vote un compte administratif à VGP. Il faut que je voie ce que l'on peut extraire de cela. Je crois qu'environ 10 % du budget du personnel de VGP est un budget mutualisé. C'est pratiquement 1 M€ qui sont des dépenses de personnel mutualisé entre Versailles et Versailles Grand Parc. C'est surtout avec Versailles que ça se passe. Il y a 980 000 € je crois avec Versailles, et le reste c'est avec d'autres communes comme Le Chesnay ou Vélizy sur de petites opérations. Mais je vais essayer de voir ce que je peux extraire. »

M. RAINGEARD : « Je voulais juste connaître le statut du DPD, s'il est salarié ou prestataire. »

M. LEBRUN : « C'est un poste inscrit au tableau des effectifs de Versailles Grand Parc. Si nous trouvons un titulaire, nous prendrons un titulaire si c'est un contractuel, nous prendrons un contractuel. »

M. RAINGEARD : « C'est une personne physique ? »

M. LEBRUN : « C'est une personne physique. Ce ne sera pas un prestataire. Nous avons fait le choix de prendre une personne physique plutôt qu'un prestataire. » Et c'est pour cela que nous allons la rentrer au tableau des effectifs. C'est vrai qu'il y a beaucoup de prestataires qui sont proposés pour être DPO comme on dit en anglais, ou DPD comme on dit en français et il y a tout et n'importe quoi là-dedans. Mais nous avons l'avantage à Versailles Grand Parc

de bénéficier du support de la DSI (Direction des Services Informatiques) de Versailles qui est performante et notamment dans les questions de mutualisation.

Nous mutualisons de plus en plus la question de l'informatique : du matériel, des serveurs, des liaisons, des connexions Internet, et pour l'instant trois communes se sont inscrites : Bailly, Noisy et Fontenay et il est tout à fait plausible que la Ville de Viroflay s'inscrive aussi dans ce schéma-là dans les années à venir. »

M. RAINGEARD : « Je voulais attirer votre attention sur le fait qu'un RGPD ne porte pas uniquement sur les données dématérialisées mais également sur les données matérielles dont nous disposons. Vous parliez de l'archivage, plus nous dématérialiserons plus ce sera facile de gérer les problématiques RGPD parce que c'est quand même beaucoup plus facile de gérer des fichiers dématérialisés que des cartons. »

M. LEBRUN : « Nous sommes d'accord. Est-ce que les enseignants font encore remplir aux enfants des fiches à la rentrée ? Profession des parents... Ce sont des fichiers qui devraient être déclarés à la CNIL même si ce sont des fichiers papier certainement. »

MME BILLAUDEL : « J'ai eu une demande tout à fait légitime de Madame Besnard. Je suis allée voir Madame MAGNE pour lui demander et elle m'a dit : « Aujourd'hui, je ne peux pas parce que nous n'avons pas déclaré à la CNIL ce type de choses. Je ne peux pas à cause du RGPD. »

M. LEBRUN : « C'est mystérieux, comme je ne sais pas de quel type de données il s'agit. »

MME BILLAUDEL : « Je t'expliquerai mais là, tant que l'on n'a pas fait les démarches, l'on ne peut pas, même nous, exploiter ce genre de choses. »

M. LEBRUN : « D'accord, vous avez des questions bizarres Madame Besnard. »

Mme BESNARD : « Mais non, c'était des questions que l'on posait avant il n'y avait pas de problème. »

M. LEBRUN : « Mais c'est bien de se poser des questions qui nous créent des problèmes.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE l'avenant financier 2018 à la convention de service en commun en matière de système d'information et de numérique pour la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données. (D.P.D.)

13 - CONVENTION DE MUTUALISATION DU CSUI ENTRE LA COMMUNE DE VELIZY-VILLACOUBLAY ET LA COMMUNE DE VIROFLAY

M. LE PIVAIN : « Vous avez un Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) qui a été créé au sein du nouvel hôtel de police Raymond Loisel qui vient d'être inauguré il y a quelques semaines à Vélizy-Villacoublay. Je ne vais pas rentrer dans les détails, c'est un

centre qui fait 37 m². Vous avez la possibilité de visualiser 200 caméras etc. Ce qu'il est important de savoir, c'est que l'investissement mobilier et matériel de cet équipement a été partiellement financé par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc à hauteur de 120 000 € et que par ailleurs, 7 emplois d'ASVP c'est-à-dire Agents de Surveillance de la Voie Publique ou d'opérateurs de vidéo protection figurent au tableau des effectifs de la Ville de Vélizy-Villacoublay ; cela pour faire fonctionner cet équipement sur la plage horaire de 7h30 le matin jusqu'à une heure avancée dans la nuit, du lundi au dimanche. La commune de Vélizy-Villacoublay, met à disposition des communes de : Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay, ce centre de supervision urbain intercommunal ainsi qu'une partie du service de la police municipale de Vélizy-Villacoublay qui, je tiens à le préciser, restera placée sous l'autorité du Maire de la commune de Vélizy-Villacoublay. J'en profite aussi pour signaler que ce centre de supervision urbain intercommunal comme vous pouvez l'imaginer est très sécurisé et que son entrée est tout à fait réglementée. À partir de début juillet, 152 caméras seront rapatriées vers ce centre dont 80 installées sur le territoire de Vélizy-Villacoublay, 39 à Buc, 16 à Jouy-en-Josas, 14 à Viroflay et 3 aux loges-en-Josas. La mise à disposition concerne l'ensemble des moyens humains et matériels pour le dispositif que je viens d'évoquer. Les charges de personnel incluent principalement la masse salariale des personnels et les charges d'administration sont définies forfaitairement à 15 % de la masse salariale précitée. En ce qui concerne les charges prévisionnelles pour l'année 2018, elles s'élèvent sur la base d'une année pleine à 241 500 € dont 210 000 € au titre de la masse salariale et 31 500 € au titre des charges d'administration générales. La répartition se fera bien sûr au prorata temporis pour chacune des communes en fonction de la date de la signature de ladite convention. La clé de répartition théorique pour 2018 sera pour Viroflay de 9,21 % du total puisque nous avons 14 caméras sur 152. Cela donne un montant annuel qui sera ensuite révisé au prorata temporis de 22 243 €. Enfin, je précise un détail dans ladite convention qui vous a été remise. Il manque la durée du délai permettant de se retirer de cette convention si une commune le souhaite. Ceci était marqué dans la convention qui vous a été remise par trois petits points. Ce délai sera de six mois. Il vous est donc demandé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer. »

M. ISSAKIDIS : « Je veux simplement porter à votre connaissance un petit détail croustillant, qui est en lien aussi avec la délibération précédente sur le RGPD. Parmi tous les pays européens qui passent au RGPD, en France et ça a été le seul cas, il y a une institution qui est chargée de notre sécurité et notre confort comme on nous dit. Le ministère de l'Intérieur a fait une pression monstre sur la commission européenne pour avoir un régime d'exception à RGPD. Je trouve cela tout à fait drôle finalement : ils ne l'ont pas obtenu. D'abord, c'était les seuls. Le Ministère de l'Intérieur français qui a essayé de tordre le truc pour essayer d'avoir une porte de sortie et je trouve cela assez délicieux, parce que finalement, nous allons avoir une gestion fine de nos données personnelles : la profession des parents, ce genre de choses. Par contre filmer les gens avec la reconnaissance faciale partout où ils vont ça ne pose de problème à personne. »

M. LEBRUN : « Il n'y a pas encore de reconnaissance faciale sur les caméras de Versailles Grand Parc, c'est une reconnaissance faciale manuelle... oculaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE les termes de cette convention d'utilisation du CSUI et autorise Monsieur le Maire à la signer.

14 - CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ÉTAT

M. LE PIVAIN : « La police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation dans le respect de leurs compétences respectives à intervenir sur la totalité du territoire de la Commune. En aucun cas, il ne peut être confié à la police municipale des missions de maintien de l'ordre. Une convention de coordination établie, conformément aux dispositions de l'article 512-4 du code de la sécurité intérieure, et précise la nature ainsi que les lieux d'intervention des agents de la police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État. Dans ce contexte-là il vous est proposé d'approuver les termes de la convention de coordination projetée et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.»

M. LEBRUN : « Nous avons déjà eu à aborder ce sujet de coordination en Conseil avec la police nationale, dans le temps. La convention est un peu plus précise cette fois.

Mme ÉGAL : « En fait dans cette délibération il y a plusieurs sujets. La première chose est que nous avons bien compris dans la délibération précédente que nous mettions en commun, avec Vélizy-Villacoublay ainsi que d'autres communes et Viroflay, la gestion de la surveillance par caméra. Ce rapprochement, ce centre qui s'est construit, nous l'avons appris par la presse. Cela aurait été plus élégant d'en parler avant. Pareil pour le rapprochement de nos services de police.

Ceci dit, si nous laissons la forme, voyant cette mutualisation nous avons au budget sept postes de police municipale et tous n'étaient pas pourvus. Nous avons vu en lisant la presse, que pour ces sept postes, nous n'aurions peut-être pas à les pourvoir parce que nous avons une mise en commun avec Vélizy sur l'exploitation de la vidéosurveillance. Ce n'était pas ça le projet. C'était d'une part la surveillance mise en commun et d'autre part le recrutement des sept postes inscrits au budget. Il m'a été dit qu'effectivement nous avançons sur ce thème et que l'on aurait de ce fait une police municipale qui travaillera en équipes, ce qui permettra de couvrir une plage horaire plus large : 7h30 à 20h, mais quand on lit davantage les documents qui étaient fournis, on lit dans l'article 11 que la police municipale pourrait être équipée d'armes à feu. Nous avons compris jusque-là M. le Maire que vous n'étiez pas favorable à ce que la police municipale ait des armes. Or, il ressort du rapprochement avec la police municipale de Vélizy, qui elle est déjà équipée, qu'au fur et à mesure de la formation des policiers municipaux, ils pourront être armés comme le sont déjà leurs collègues de Vélizy. Les nouveaux recrutés à Viroflay auraient la formation nécessaire et donc nous avons compris qu'ils ne seraient pas nécessairement dotés tout de suite d'armes létales, mais que cela pourrait être le cas progressivement. Ces dispositions mériteraient d'être connues de nos concitoyens. Je pensais qu'il était important que nous l'évoquions et que nous en parlions dans ce Conseil. Ensuite dans les documents qui suivent nous avons tout un document sur le STSPD (Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Malheureusement, le rapport que nous avons est celui de 2015/2017 donc ancien. Des chiffres INSEE qui vont jusqu'en 2011 et des actions qui sont largement passées. Nous avons compris que vous aviez reporté à 2019 l'établissement d'un nouveau plan dans l'attente des

dispositions préfectorales qui sont attendues pour 2018. Il est quand même dommage que les actions en annexe n'aient pas été a minima actualisées, plusieurs d'entre elles n'étant plus d'actualité.»

M. LEBRUN : « Sur la question de l'armement, pour l'instant je n'ai pas changé d'avis. Simplement vous avez bien compris que notre souhait c'est d'aller progressivement vers une mutualisation de nos polices municipales, celle de Viroflay et de Vélizy. Nous mutualisons un équipement technique avec d'autres communes, le CSUI, mais nous allons aussi mutualiser progressivement nos deux polices municipales pour, à terme, n'avoir qu'un seul et même service avec deux communes desservies, une même direction et ainsi de suite. Le chemin va être long. Donc pour l'instant nous n'en sommes qu'aux prémices et, très clairement, les policiers municipaux de Viroflay ne vont pas être armés tout de suite. Parce qu'il y a un certain nombre d'étapes à franchir je n'ai pas l'intention qu'ils le soient tout de suite. C'est vrai que dans les recrutements, il est important de recruter des personnes qui ont la capacité à l'être pour avoir subi un certain nombre de tests psychologiques et des choses comme ça. Ceci permettra le moment venu de le faire. Certains ont des permis de port d'armes à titre personnel, ce qui simplifie aussi le passage en professionnel. Mais pour l'instant, nous avons encore deux ou trois marches à franchir avant d'y arriver. Il se trouve que c'est un tout parce qu'à partir du moment où l'on commence à intervenir sur des horaires un peu plus larges et que nos policiers municipaux seront peut-être amenés à intervenir en même temps que des policiers municipaux de Vélizy, il est clair que c'est assez compliqué de gérer des personnes qui n'ont pas le même type d'équipement. Donc, clairement, la mutualisation doit arriver à une utilisation complète avec un équipement identique. Nous aurons donc à gérer cette période de transition. Je ne peux pas vous dire si ça va durer, un, deux, ou trois ans. C'est quelque chose qui va se faire au fur et à mesure. Là aussi nous allons apprendre à fonctionner ensemble. En tout cas ils ne vont pas être armés dès maintenant. Le moment où ils se retrouveront à être armés cela changera aussi un certain nombre de choses, notamment le fait qu'ils devront prendre leur poste dans le centre de Police municipale de Vélizy qui possède une salle spécifique pour la conservation des armes, la mise en sécurité, et tout cela. Ce que nous n'avons pas l'intention d'installer sur Viroflay pour l'instant. Ce n'est pas la peine d'avoir deux équipements différents. Il faut mutualiser ces équipements qui nécessitent des chambres fortes, une sécurisation, des accès et ainsi de suite. Donc, là-dessus, clairement, je reste toujours un peu en retrait par rapport à cette question de l'armement létal. Nous allons les doter d'armement non létal, surtout de défense, dans un premier temps et après nous verrons. En termes de communication, nous avons prévu de communiquer dans l'un de nos prochains magazines, sur cette question de la mutualisation entre les deux communes et de parler du CSUI également. Après, sur le schéma tel qu'il est indiqué ici, c'est vrai que le travail avec la police nationale a été fait sur des bases un peu anciennes, mais nous attendrons de l'avoir actualisé courant 2018 pour qu'il soit opérationnel. Il y a des éléments nouveaux qu'il faudra intégrer, et notamment des éléments de sécurité publique. Actuellement il y a un peu d'incivilité voire plus, liée notamment au collègue. Cela fera partie d'axes de travail. Peut-être que ça n'est que ponctuel mais cela pourra faire partie d'un axe de travail avec la police nationale. La coopération existe dès maintenant entre la police nationale et la police municipale. Voilà ce que je pouvais rajouter à cette délibération. Nous procédons au vote de cette délibération. C'est une convention, je le rappelle, de coordination entre la police municipale de Viroflay et la police nationale.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour	28 voix
Abstention	3 voix

APPROUVE les termes de la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État et autorise M. le Maire à la signer.

15 - ADHESION DE LA COMMUNE DE VIROFLAY AU SERVICE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (M.P.O.) ORGANISEE PAR LE CIG DE LA GRANDE COURONNE

M. LEBRUN : « C'est une délibération qui concerne le personnel de la Ville de Viroflay. Traditionnellement, nous passons les délibérations concernant le personnel à la fin. Là, il s'agit de voter l'Adhésion de la Commune de Viroflay au service proposé par le centre intercommunal de gestion de la Grande Couronne qui est situé à Versailles et qui gère les carrières de l'ensemble des personnels des communes adhérentes. Nous sommes un certain nombre de communes à adhérer à un service de médiation préalable obligatoire, ce qu'on appelle le M.P.O. Cela permet d'éviter d'engorger les tribunaux en cas de différends entre les agents publics et la commune, leur employeur, notamment sur certains actes administratifs qui concernent certains actes personnels à titre professionnel.

S'ils ne sont pas d'accord avec une décision d'évaluation, de rémunération, de placement ou de disponibilité, les points sont évoqués dans le rapport. Ils peuvent saisir un médiateur et pour cela il faut adhérer au service de médiation du CIG qui normalement a la compétence pour le faire. Cette adhésion, nous la votons avec un coût horaire d'intervention du médiateur du CIG de 49,80 € et là, cela se fait à la consommation. Lorsque l'on a besoin du médiateur, on l'appelle avec une facturation qui se fait au temps passé, et au coût horaire. »

M. RAINGEARD : « Juste une information, le taux horaire habituel d'un service de médiation classique, dans la juridiction privée, c'est 180 € de l'heure. »

M. LEBRUN : « Là, on a affaire à un service public donc, merci de cette précision, nous sommes à un peu plus de trois fois moins. »

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

APPROUVE le projet d'adhésion de la Commune de Viroflay au service de la médiation préalable obligatoire (M.P.O) organisée par le C.I.G. de la Grande Couronne.

M. LEBRUN : « Cette séance est donc terminée, elle était assez variée, c'est une séance de fin d'année scolaire, je vous souhaite évidemment de bonnes vacances. »

Mme BESNARD : « J'ai en effet donné ma démission à M. le Maire pour le 4 juillet. Je ne déménage pas, je suis encore là, mais je pense qu'il est temps pour moi de céder ma place. Je voulais juste faire un petit bilan de ce que j'ai vécu.

Depuis dix ans, je suis élue au sein du Conseil municipal. J'ai défendu nos idées avec mes collègues de la liste « Solidaires à Viroflay » sur le logement social, l'accessibilité et en particulier sur les services proposés pour les enfants et les jeunes. En dix ans les modes de vie

des familles ont évolué et nos structures d'accueil se sont adaptées à leur besoin. Malgré des désaccords j'ai toujours cherché à dialoguer avec courtoisie, respect et franchise. J'ai insisté pour que nous ne soyons pas présentés comme un groupe d'opposition mais minoritaire car nous approuvons beaucoup de délibérations et nous ne sommes pas systématiquement opposés. Nous voulons être constructifs. J'ai vu que depuis, M. le Maire, vous employez ce terme dans la plupart des cas. Si je peux exprimer un souhait pour améliorer le débat démocratique, ce serait de laisser plus de temps entre la convocation au Conseil et le Conseil de manière à permettre un travail plus approfondi sur les sujets présentés et une prise en compte des remarques ou suggestions faites en commission. Vous nous faites souvent le reproche de ne pas suffisamment proposer. Nous n'avons pas toujours les informations nécessaires pour le faire et, lorsque l'on vous propose des idées, bien sûr, elles doivent toujours être financées à la place d'une autre activité ou alors, vous ne la reprenez pas. Je ne parle pas des rues. J'ai pourtant l'impression que nous faisons des propositions, mais vous faites des choix et c'est votre rôle. Certes, nos élèves sont accueillis dans des locaux confortables et bien encadrés mais l'exceptionnel, sortir du cadre scolaire est aussi important pour rêver sa vie, ou imaginer de nouvelles perspectives, ouvrir son champ d'action. Vous voyez de quoi je veux parler, au risque de me répéter. L'aide financière aux classes d'environnement, les séjours d'été pour les enfants et pour ARC'ADOS ne sont plus proposés et je le regrette. Je pense sincèrement que c'est une priorité. C'est à la collectivité de soutenir les familles les plus en difficulté, pour aider à financer ses projets. Ce sont malheureusement ces services que j'ai vus supprimer progressivement au cours de ces dix ans. Malgré tout, il me semble que vous nous écoutez et évoluez sur certains points. Alors j'espère vraiment que vous les rétablirez. Je cède ma place à M. Benoît Florence qui connaît bien les affaires scolaires. Il est déjà très investi depuis plusieurs années, dans la vie associative et nous aide déjà beaucoup à travailler. Il est prêt à me succéder avec mes collègues qui continueront à travailler pour vous inciter à aller plus loin dans certaines idées et confronter nos différents points de vue. Je vous remercie M. le Maire et chers collègues pour votre engagement citoyen qui nous réunit et je vous souhaite de continuer à travailler ensemble, listes minoritaires et liste majoritaire dans le dialogue, le respect, pour décider des actions à mener sur notre Ville de Viroflay et la faire évoluer. »

M. LEBRUN : « C'est vrai que c'était une forme de surprise quand vous me l'avez appris, mais j'ai tout à fait compris votre décision, donc c'est votre dernier Conseil municipal aujourd'hui. Vous avez souhaité que la date de démission soit au 4 juillet pour que l'année soit finie. Il y a encore quelques événements qui peuvent arriver. Nous installerons M. Florence au Conseil municipal de fin septembre. Je vous remercie en tout cas de vos dix années passées au service de Viroflay, et j'en ai bien conscience, dans le cadre d'un « groupe minoritaire ». Vous avez vu, j'utilise très souvent le terme. »

Mme BESNARD : « J'avais fait la demande à Hassloch lorsque nous étions allés nous présenter au Conseil municipal d'Hassloch.

M. LEBRUN : « Donc clairement je remercie, au-delà de vous-même, l'ensemble des groupes minoritaires pour la façon dont nous pouvons échanger ici. C'est vrai que dans beaucoup d'autres Conseils municipaux, c'est souvent plus compliqué de par la personnalité des uns et des autres ou des enjeux qui nous échappent parfois. Ici, je pense qu'il y a des enjeux, certes vous en avez évoqué certains, mais il y a des choix à faire aussi. Toutefois il n'y a pas d'enjeux politiques majeurs, dans le sens où l'on peut arriver à trouver des terrains d'entente. Sur quinze délibérations, aujourd'hui elles ont toutes été votées, une seule avec trois abstentions. C'est plutôt satisfaisant de ce côté-là. Donc, je vous remercie et je vous

souhaite de poursuivre vos activités personnelles, professionnelles avec le succès que l'on vous connaît. Vous faites cela très bien, je vous l'ai déjà dit. M. Florence sera le bienvenu. Nous avons déjà eu l'occasion de travailler avec lui que ce soit au collège ou dans les écoles et nous connaissons aussi avec Pauline Billaudel et certains d'entre nous sa capacité à dialoguer et à ne pas être dans l'affrontement. Je pense qu'il vous remplacera dans votre groupe, avec les idées qui sont les vôtres, mais il sera également constructif. »

Nous pouvons vous applaudir. C'est l'occasion en vous applaudissant de nous applaudir aussi. Je dois reconnaître que lorsqu'on passe des délibérations, notamment en début ou en cours de mandat vous reconnaissez que pour les élus quels qu'ils soient c'est un engagement. Encore plus ceux de la majorité, parce que l'on y passe encore plus de temps et en fait, de temps en temps vous dites : « Il y a besoin d'un certain nombre de choses » et vous n'hésitez pas à voter sur les délibérations qui nous aident aussi à travailler. Les questions d'indemnités, vous les avez toujours votées, les questions de moyens, vous les avez toujours votées, et je pense que c'est important pour la démocratie que tout le monde, groupe majoritaire et groupe minoritaire soit conscient du travail qui a été réalisé. Merci et pour le public nombreux, c'est l'occasion aussi de vous applaudir. »

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018 EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **6 mars 2018**
 - Abrogation de la décision n° DAC2018-009

- **21 mars 2018**
 - Contrat pour la conférence des universités permanentes sur « le labyrinthe disparu de Versailles »

- **26 mars 2018**
 - Convention d'Occupation Précaire entre l'EPFIF et la Ville de Viroflay pour la disposition d'un logement à titre précaire situé au 6 Place de la Bataille de Stalingrad à Viroflay au bénéfice de la Ville
 - Convention d'Occupation Précaire entre l'EPFIF et la Ville de Viroflay pour la disposition d'un logement à titre précaire situé au 154 avenue du Général Leclerc à Viroflay au bénéfice de la Ville

- **27 mars 2018**
 - Location du Pavillon d'Elvire

- **28 mars 2018**
 - Mise à disposition du restaurant scolaire de l'école Camille Corot

- **4 avril 2018**
 - Location de la salle municipale Puyade

- Location du Pavillon d'Elvire
- **5 avril 2018**
 - Tarification des escapades et sorties du 2^{ème} trimestre 2018 – Annule et remplace la décision n°DF118-19
 - Location du Pavillon d'Elvire
- **9 avril 2018**
 - Reprise d'un logement 107 avenue Gaston Boissier à Viroflay
 - Contrat d'abonnement WEBDETTE EMPRUNTS
 - Location de la salle Dunoyer de Ségonzac
 - Abrogation de la décision n° DAC2018-014
 - Location du pavillon d'Elvire
- **10 avril 2018**
 - Contrat de maintenance – Logiciel CD ROM mariage des étrangers
 - Mise à disposition de la salle Dunoyer
- **11 avril 2018**
 - Contrat de cession du spectacle « ALEX SILOUHETTISTE »
- **12 avril 2018**
 - Mise à disposition de la salle municipale Puyade
- **18 avril 2018**
 - Location de la salle municipale Juliette
 - Signature d'une convention de mise à disposition du stade des Bertisettes pour la tenue d'une manifestation sportive
 - Signature d'une convention de mise à disposition du stade des Bertisettes le vendredi 8 juin 2018 pour la tenue d'une manifestation sportive
- **25 avril 2018**
 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public
- **26 avril 2018**
 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des demandeurs d'emploi entre la Ville de Viroflay et l'Association AGIR abcd
 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des demandeurs d'emploi entre la Ville de Viroflay et l'Association CHANTIERS-YVELINES
 - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des demandeurs d'emploi entre la Ville de Viroflay et l'Association SOLIDARITE COORDINATION YVELINES (SCY) pour le groupe local SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE (SNC)
 - Avenant n° 7 dissolution de la régie d'avances paiement des dépenses du service Enfance Jeunesse de la Ville de Viroflay – régie n° 123

- Avenant n° 6 dissolution de la régie d'avances paiement des dépenses du service CCAS de la Ville de Viroflay – régie n° 164
- **30 avril 2018**
 - Location de la salle municipale Puyade
 - Mise à disposition de la salle municipale Puyade
 - Location du pavillon d'Elvire (x2)
 - Location de la salle Dunoyer de Ségonzac (x2)
- **4 mai 2018**
 - Convention de prêt d'œuvres
 - Convention de partenariat
- **9 mai 2018**
 - Tarification des prestations et pratiques culturelles année scolaire 2018/2019
 - Tarification des prestations culturelles année 2019
- **11 mai 2018**
 - Contrat avec Junko Nakamura pour un atelier création de livre
 - Avenant à la convention de mise à disposition d'un local situé au 37 rue Jean Rey à Viroflay, au profit de l'association USMV
- **14 mai 2018**
 - Location de la salle municipale Juliette
 - MAPA18BA05 – Travaux de rénovation du club house des Tennis de la Chaumière – Lot 2 : Menuiseries Extérieures
- **17 mai 2018**
 - Autorisation d'occupation temporaire du Pavillon du Jardinier du Parc de Bon Repos
 - MAPA17VO11 – Travaux de réaménagement de voirie – Lot 1 : rue Jean Mermoz et rue Raphaël Corby – Lot 2 : route du Pavé de Meudon et rue Jean racine – Avenant n°1
- **22 mai 2018**
 - MAPA18BA05 – Travaux de rénovation du club house des Tennis de la Chaumière – Lot 1 : Démolition – Maçonnerie – Carrelage - Plâtrerie
 - MAPA18BA05 – Travaux de rénovation du club house des Tennis de la Chaumière – Lot 3 : Menuiseries intérieures – Agencement
 - MAPA18BA05 – Travaux de rénovation du club house des Tennis de la Chaumière – Lot 4 : Peinture – Revêtement de sols minces
 - MAPA18BA05 – Travaux de rénovation du club house des Tennis de la Chaumière – Lot 5 : Ventilation – Plomberie sanitaire
 - MAPA18BA05 – Travaux de rénovation du club house des Tennis de la Chaumière – Lot 6 : Electricité courants forts et faibles
 - Location de la salle municipale Puyade
 - Convention de partenariat

- Mise à disposition de la salle municipale Puyade
- **23 mai 2018**
 - Tarification des prestations et pratiques culturelles année scolaire 2018/2019 – Annule et remplace la décision n°DF118-29
 - Location du Pavillon d’Elvire
- **28 mai 2018**
 - Location du Pavillon d’Elvire
 - Tarification des sorties du 3^{ème} trimestre 2018
 - Contrat de cession du spectacle « statue vivante »
- **29 mai 2018**
 - Contrat de location et contrat de maintenance Club Groupe
- **30 mai 2018**
 - Location de la salle municipale Dunoyer de Segonzac
- **4 juin 2018**
 - Location de la salle municipale Puyade
 - MAPA17BA04 – Réhabilitation des tennis de la Chaumière – Lot 3 : Couverture, bardage, étanchéité – Avenant n°2
 - MAPA17BA04 – Réhabilitation des tennis de la Chaumière – Lot 7 : revêtement résine des terrains de tennis, terrain en terre battue – Avenant n°1
 - MAPA16BA04– Bail d’entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 1 : Gros-œuvre, maçonnerie, carrelage, cloison sèche, doublage - Avenant n° 2
 - MAPA16BA04– Bail d’entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 2 : Charpente, couverture - Avenant n° 2
 - MAPA16BA04– Bail d’entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 12 : Menuiseries aluminium/PVC - Avenant n° 2
- **11 juin 2018**
 - MAPA16BA04– Bail d’entretien, de grosses réparations et de travaux neufs dans les bâtiments communaux – Lot 3 : Menuiseries bois intérieur et extérieur - Avenant n° 2
 - Convention de réalisation de diagnostic et d’animation de territoire portant sur l’offre et le recours aux soins
- **19 juin 2018**
 - Avenant n°1 à la Convention d’Occupation Précaire entre l’EPFIF et la Ville de Viroflay pour la disposition d’un logement à titre précaire situé au 6 Place de la Bataille de Stalingrad à Viroflay au bénéfice de la Ville
 - Tarification pour le marquage de vélos